RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ANNÉE 2024

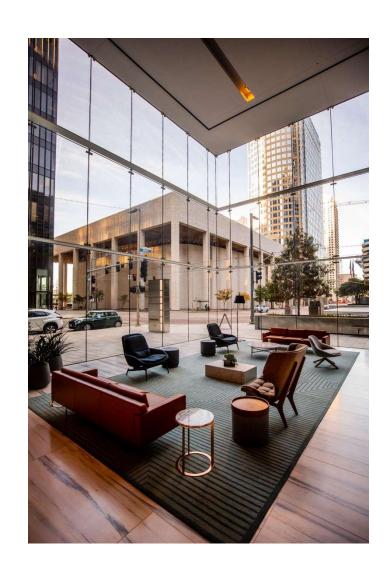








Table des matières

| 1 | In | ntroduction du Rapport Annuel du Secrétariat Général d'UNICONGO – 2024 | 5 |
|---|------|--|------|
| 2 | R | edynamisation de l'union | 7 |
| | 2.1 | Visites des adhérents et visites groupées | 7 |
| | 2.2 | Rapport annuel des Afterworks UNICONGO – 2024 | 8 |
| | 2.3 | Prospection de nouveaux membres | 9 |
| 3 | P | rojets UNICONGO | . 10 |
| | 3.1 | Mentorat | 10 |
| | 3.2 | La Plateforme eCampus UNICONGO | 11 |
| | 3.3 | CRM UNICONGO | 12 |
| 4 | Lo | obbying | . 14 |
| | 4.1 | Rencontre avec les officiels | 14 |
| | 4.2 | Bailleurs de fonds | 17 |
| | 4.3 | Déjeuner annuel avec les Ambassadeurs de l'UE | 22 |
| | 4.4 | Le petit déjeuner des investisseurs avec le Premier Ministre | 22 |
| 5 | V | ie des fédérations | . 24 |
| | 5.1 | Fédération AEP | 24 |
| | 5.2 | Fédération Amont Pétrolier | 25 |
| | 5.3 | Fédération ASF | 26 |
| | 5.4 | Fédération AVAL PETROLIER | 28 |
| | 5.5 | Fédération BANQUE | 30 |
| | 5.6 | Fédération BTP | 32 |
| | 5.7 | Fédération COMMERCE | 34 |
| | 5.8 | Fédération FORET | 35 |
| | 5.9 | Fédération HRC | 36 |
| | 5.10 | Fédération INDUSTRIE | 38 |
| | 5.11 | Fédération MINES SOLIDES | 41 |
| | 5.12 | Fédération PARAPETROLIER | 42 |
| | 5.13 | FEDERATION TIC | 43 |
| | 5.14 | Fédération SPL | 44 |
| | 5.15 | Fédération TRANSPORT TRANSIT | . 45 |



| | 5.16 | Fédération MEP 49 | 9 |
|---|------|---|---|
| 6 | Do | ossiers en cours 50 | 0 |
| | 6.1 | Loi sur le Local Content | 0 |
| | 6.2 | TVA à l'amont pétrolier | 1 |
| | 6.3 | CAMU | 2 |
| | 6.4 | Droits d'auteurs | 3 |
| | 6.5 | Bureau de gestion de fret terrestre | 4 |
| | 6.6 | Rédaction d'un livre Blanc Fiscal du Congo | 6 |
| | 6.7 | Étude sur la compétitivité des corridors congolais | 7 |
| | 6.8 | PCEC - Reprise d'activités au 19 mars 2024 | 8 |
| | 6.9 | Code du travail | 9 |
| | 6.10 | Loi horizontale6 | 0 |
| 7 | Po | articipations UNICONGO62 | 2 |
| | 7.1 | Commissions nationales des Investissements | 2 |
| | 7.2 | CNEF 2024 | 3 |
| | 7.3 | Comité de litige | 4 |
| | 7.4 | UNICONGO engagé dans les CEFA | 4 |
| | 7.5 | 112ème Session de la Conférence Internationale du Travail et élection du CA de l'OIT 6 | 5 |
| 8 | Po | artenariats - Activités 6. | 7 |
| | 8.1 | STAGI avec le PNUD et le : Appui à l'Insertion Socio-professionnelle des Jeunes Diplômés6 | 7 |
| | 8.2 | 2ème Édition du Petit Déjeuner des Investisseurs 6 | 8 |
| | 8.3 | Forum des Entreprises Publiques en Afrique centrale –FEPAC6 | 8 |
| | 8.4 | Forum Italo-Congolais sur la Promotion des Échanges | 9 |
| | 8.5 | Rencontres Africa Agri-Agro 2024 au Congo | 0 |
| | 8.6 | 1ère édition du Forum Entreprises – Partenariat Ucac Icam - UNICONGO 7 | 1 |
| | 8.7 | Validation des programmes de l'Institut Polytechnique de Kintelé (IPK)7 | 1 |
| | 8.8 | Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail JMSST 7 | 2 |
| | 8.9 | Forum de l'emploi des métiers de l'industrie et de l'énergie 2024 avec l'IECD 73 | 3 |
| | 8.10 | Présentation de la BVMAC Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale 74 | 4 |
| 9 | RI | FF 2025 à BZV | 6 |





1 Introduction du Rapport Annuel du Secrétariat Général d'UNICONGO – 2024

Dans un contexte économique complexe, caractérisé par un ralentissement au second semestre, des pressions fiscales persistantes, l'augmentation du prix des carburants, ainsi que des défis sectoriels tels que l'application de la TVA dans le secteur pétrolier ou encore l'interdiction d'exportation des bois en grumes à géométrie variable, notre union a su se mobiliser pour répondre aux attentes de ses adhérents et porter le plaidoyer du secteur privé.

Cette mobilisation s'est traduite par une approche proactive et ciblée, axée sur la proximité et le dialogue constructif. En effet, le renforcement des relations avec nos adhérents, le gouvernement et les partenaires au développement a été au cœur de notre action.

Avec les adhérents, à travers des visites, individuelles et groupées, ainsi que l'organisation d'afterworks réguliers à Brazzaville et Pointe-Noire, nous avons favorisé des synergies, créé des espaces d'échange et renforcé la confiance en UNICONGO. Nous sommes fiers d'avoir su maintenir l'adhésion et l'engagement de la grande majorité de nos membres, malgré l'augmentation des cotisations décidée lors de la dernière assemblée générale, témoignant ainsi de la confiance durable placée en UNICONGO et de la pertinence de nos actions.

Sur la scène nationale, nous continuons à jouer un rôle central en tant qu'interlocuteur principal du secteur privé auprès des pouvoirs publics et des partenaires au développement. Nous contribuons activement à l'élaboration des textes législatifs et participons à des instances décisionnelles, comme en témoigne la nomination de notre Président au Conseil d'administration de la CAMU. Et même si cette position ne nous donne pas toujours gain de cause, nous avons fiers de pouvoir compter sur quelques victoires en 2024.

À l'international, UNICONGO a consolidé sa renommée avec la sélection de Brazzaville pour accueillir la prochaine Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF). De plus, la participation de notre Président accompagné d'une délégation UNICONGO à plusieurs salons internationaux et l'élection de notre Secrétaire Générale au Conseil d'Administration de l'OIT renforcent notre engagement en faveur du secteur privé congolais sur la scène mondiale.

Ce rapport annuel met en lumière les actions réalisées et les défis relevés. Plus que jamais, nous restons engagés à promouvoir un environnement économique stable et propice à la croissance des entreprises congolaises. Nous remercions nos membres



pour leur confiance et leur engagement, qui sont au cœur de notre mission et de nos succès.



2 Redynamisation de l'union

2.1 Visites des adhérents et visites groupées

En ligne avec la feuille de route définie par le bureau, UNICONGO a renforcé son engagement de proximité avec ses membres, afin de mieux cerner leurs secteurs d'activité, leurs besoins spécifiques et les défis auxquels ils sont confrontés. Cette démarche nous a permis d'accroître notre capacité à répondre efficacement à leurs attentes et de consolider la cohésion au sein de notre réseau.

Cette année, près d'une centaine de visites ont été réalisées, reflétant notre priorité donnée à l'écoute et à la collaboration. Ces échanges nous ont permis de tisser un lien direct avec près de 80 % de nos adhérents, d'approfondir notre compréhension de leurs dynamiques et de travailler à des solutions adaptées.

Les visites, organisées individuellement ou en groupe, ont particulièrement mis l'accent sur les petites et moyennes entreprises (PME). Elles ont été pensées pour valoriser nos membres, tout en favorisant des synergies et des partenariats entre eux.

Tout au long de l'année, le bureau et l'équipe du Secrétariat Général se sont mobilisés pour privilégier des échanges personnalisés et constructifs. En complément, des visites collectives ont été organisées : trois à Pointe-Noire et une à Brazzaville. Ces rencontres ont permis aux participants de partager leurs expériences et d'envisager des collaborations. Des initiatives spéciales ont également été menées avec les jeunes du programme Mentorat UNICONGO.

Ces moments privilégiés ont offert aux adhérents l'opportunité de présenter leurs activités, de faire découvrir leurs installations et de partager les enjeux spécifiques de leurs entreprises. Ces échanges ont non seulement enrichi notre vision des défis de nos membres, mais aussi permis d'identifier des pistes concrètes pour les accompagner dans leur développement.

Pour l'année à venir, nous ambitionnons d'intensifier ces visites, d'élargir leur périmètre et d'enrichir nos actions d'accompagnement, afin de continuer à soutenir nos membres et à encourager des collaborations fructueuses.



2.2 Rapport annuel des Afterworks UNICONGO - 2024

Dans le cadre de notre engagement à renforcer la cohésion et à favoriser les échanges entre nos membres, UNICONGO a poursuivi avec succès l'organisation des « Afterworks de l'Union ». Ces rencontres conviviales, organisées à Brazzaville et Pointe-Noire, ont rassemblé des adhérents, des partenaires stratégiques et des acteurs clés de l'économie congolaise, tout en illustrant la nouvelle dynamique insufflée à UNICONGO.

Tout au long de l'année, les Afterworks ont rythmé la vie de notre organisation, avec des rendez-vous marquants :

- Février: Afterwork du Think Tank IPAC à Brazzaville.
- 14 mars : Afterwork de la société Rofa Network à Pointe-Noire.
- **21 mars** : Afterwork de l'adhérent L'Archer Capital à Pointe-Noire.
- **Mai**: Afterwork UNICONGO à Brazzaville.
- **Septembre**: Afterwork et Portes Ouvertes UNICONGO à Brazzaville.
- Octobre : Afterwork de Willis Tower à Pointe-Noire.
- **Novembre** : Afterwork de la société SCAB à Pointe-Noire.
- **Décembre** : Préparation d'un Afterwork en partenariat avec la société SAS.

Ces événements ont été accueillis avec un grand enthousiasme par nos membres, qui y ont vu des occasions précieuses pour nouer de nouvelles connexions, partager leurs expériences et envisager des collaborations fructueuses.

Des rencontres propices à la collaboration

Chaque Afterwork a permis de valoriser les initiatives de nos adhérents et d'offrir un espace de discussion autour des enjeux économiques du Congo. Les participants ont salué la qualité de l'organisation et la pertinence des échanges. Plusieurs membres ont d'ailleurs exprimé leur souhait de sponsoriser ou de parrainer les prochaines rencontres.

Ces événements ont également contribué à renforcer l'image d'UNICONGO comme un acteur incontournable de la promotion d'un environnement économique dynamique et collaboratif. En favorisant des synergies et en facilitant des partenariats durables, les Afterworks se sont imposés comme un outil essentiel pour fédérer notre communauté.

Fort du succès de cette initiative, UNICONGO est résolu à pérenniser et enrichir ce programme en 2025. Les Afterworks continueront d'être une plateforme privilégiée



pour consolider les relations entre nos membres et encourager leur épanouissement dans un contexte économique en constante évolution.

2.3 Prospection de nouveaux membres

Comme en 2023, la prospection est restée au cœur des activités d'UNICONGO en 2024. Cette démarche stratégique vise à élargir la base de nos membres, à renforcer notre représentativité et à mobiliser davantage de ressources pour soutenir nos actions.

Une croissance significative

Grâce à ces efforts, le nombre d'adhérents d'UNICONGO est passé de **327 en 2023 à 361 en 2024**, soit une progression de **10,4** %. Cette augmentation reflète non seulement l'attractivité croissante de notre organisation du à une communication accrue, mais aussi la pertinence des actions menées pour répondre aux besoins des entreprises congolaises.

Afin de maintenir cet élan, une nouvelle opération de prospection sera menée de décembre 2024 à février 2025. Cette initiative vise à recruter davantage de membres, à renforcer la présence d'UNICONGO dans tout le pays et à accroître son impact en tant que représentant clé du secteur privé congolais.

L'objectif de cette démarche reste clair : assurer une meilleure représentativité des entreprises au sein d'UNICONGO, tout en soutenant une croissance durable pour l'organisation. À travers cette expansion, nous cherchons à consolider notre rôle d'interlocuteur incontournable entre les entreprises, les pouvoirs publics et les partenaires au développement.



3 Projets UNICONGO

3.1 Mentorat

Chaque année, de nombreux jeunes diplômés entrent sur le marché du travail au Congo, mais leur manque de compétences pratiques et leur préparation insuffisante constituent un défi majeur pour les entreprises. Ce décalage entraîne des coûts de formation élevés et complique leur intégration. Face à cette réalité, UNICONGO a lancé le programme Mentorat, une initiative ambitieuse pour aider ces jeunes talents à mieux se préparer à leur transition vers le monde professionnel.

Le programme de mentorat d'UNICONGO vise à renforcer les compétences des étudiants et à améliorer leur employabilité en leur offrant un accompagnement pratique et personnalisé. En 2024, le programme a été inauguré à Pointe-Noire avec une première cohorte de 16 étudiants issus d'écoles telles que HEMIP, DGC, LOANGO, EAD et ESCIC.

Pour la seconde cohorte, le programme s'élargira à de nouvelles institutions, notamment ESTAM, Henri Lopes, ECAM, ASMT et 2i. Par ailleurs, une version simplifiée du programme est en cours de développement pour la ville de Brazzaville, afin de toucher un plus grand nombre de jeunes.

3.1.1 Les Piliers du Programme

Le programme repose sur quatre axes principaux :

- Ateliers pratiques d'orientation professionnelle : pour aider les étudiants à comprendre les exigences du marché du travail et à définir leur projet professionnel.
- Formations complémentaires et partages d'expérience : pour enrichir leurs compétences et renforcer leur attractivité auprès des employeurs.
- Visites d'entreprises : pour offrir une immersion dans l'environnement professionnel et favoriser une meilleure compréhension des attentes des recruteurs.
- Séances de mentorat avec des professionnels : pour guider les étudiants dans leurs choix de carrière et les aider à construire leur réseau.

Le programme de mentorat d'UNICONGO bénéficie à tous les acteurs impliqués :



- **Pour les étudiants :** Ils acquièrent des compétences pratiques, accèdent à des conseils personnalisés et se constituent un réseau professionnel.
- Pour les entreprises : Elles disposent d'un vivier de jeunes talents déjà formés, prêts à intégrer leurs équipes avec une autonomie accrue.
- Pour UNICONGO: L'organisation renforce son rôle en tant qu'acteur clé du développement des compétences professionnelles et de l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

3.1.2 Résultats et Perspectives

Lors de la précédente édition, 16 jeunes ont bénéficié du programme. Parmi eux, 9 ont démontré leur autonomie en décrochant des stages dans des entreprises locales, grâce aux compétences développées dans le cadre du mentorat. Ces résultats témoignent de l'impact concret de l'initiative sur l'employabilité des jeunes diplômés.

Cependant, le programme reste ouvert à toute forme de soutien, afin d'accompagner un plus grand nombre de bénéficiaires au-delà des 16 jeunes diplômés actuels par an. L'objectif est de former une nouvelle génération de professionnels compétents, prêts à relever les défis du marché du travail congolais et à saisir les opportunités qui s'offrent à eux.

3.2 La Plateforme eCampus UNICONGO

Dans un contexte où le marché de l'emploi au Congo rencontre des défis liés à la formation et à l'employabilité des jeunes diplômés, les associations patronales et syndicales jouent un rôle crucial pour améliorer l'adéquation entre la formation académique et les besoins des entreprises. La plateforme eCampus UNICONGO a été mise en place pour répondre à cette problématique en offrant des solutions de formation continue afin de favoriser le développement des compétences professionnelles.

eCampus est une plateforme de e-learning développée et administrée par UNICONGO avec le soutien du BIT (Bureau International du Travail) pour fournir un accès à des formations spécialisées destinées aux entreprises et à leurs employés. Dotée d'une interface intuitive, l'utilisation d'eCampus facilite la gestion de la formation au sein des entreprises, le développement des talents des organisations membres d'UNICONGO, et au-delà.



À ce jour, eCampus propose des formations prototypes en techniques de recherche d'emploi, en gestion du temps, en gestion des ressources humaines, en droit du travail et en communication en entreprise.

La plateforme eCampus UNICONGO représente un levier stratégique pour les instituts et écoles supérieures ainsi que pour les centres de formation, en proposant une approche autonome de la formation à distance.

eCampus adopte une approche pédagogique complète, allant de la dispensation des cours aux évaluations, jusqu'à la certification des compétences acquises par les apprenants.

À ce jour, eCampus est ouverte à toutes les parties prenantes du secteur de la formation, afin de constituer un vivier de formations à destination du grand public et nous invitons nos membres à y jouer un rôle actif.

3.3 CRM UNICONGO

Jusqu'à récemment, UNICONGO fonctionnait avec des tableaux Excel pour gérer les informations relatives à ses adhérents. Bien que pratiques, ces outils avaient leurs limites, rendant l'accès aux données complexe et peu adapté à une gestion efficiente et dynamique.

Avec le nombre d'adhérents en constante hausse et les solutions technologiques actuelles, il était crucial pour UNICONGO de se doter d'un outil plus performant pour répondre aux besoins croissants de gestion. La diversité des adhérents, répartis en 16 fédérations, ainsi que la complexité des interactions et des projets à coordonner, exigeaient une solution moderne et intégrée.

Pour répondre à ces défis, UNICONGO a pu bénéficier de l'appui du BIT pour la mise en place d'une plateforme de gestion en ligne : un CRM (Customer Relationship Management). Cette plateforme offre des fonctionnalités avancées permettant de centraliser, automatiser et optimiser la gestion des interactions et des données des membres.

Les fonctionnalités clés du CRM

Le CRM offre plusieurs modules interconnectés facilitant la gestion des adhérents et des activités :



- Gestion des adhérents : Centralisation des informations des membres (coordonnées, secteurs d'activité, services utilisés), permettant une personnalisation accrue des interactions.
- Communication et suivi des interactions : Automatisation des envois de newsletters, invitations et autres communications, avec un suivi efficace pour une réactivité accrue.
- Reporting et analyse : Génération de rapports détaillés pour évaluer l'impact des actions menées, suivre la participation des membres et ajuster les priorités stratégiques.

Avec ce nouvel outil, UNICONGO s'affirme comme une organisation patronale moderne, capable d'adopter les technologies les plus performantes pour améliorer la qualité des services offerts à ses membres



4 Lobbying

4.1 Rencontre avec les officiels

En 2024, UNICONGO a intensifié ses interactions avec les autorités gouvernementales pour aborder des questions clés affectant le secteur privé. Ces échanges, s'inscrivant dans la continuité de la dynamique amorcée en 2023, ont permis de renforcer le dialogue public-privé et de proposer des solutions concrètes aux défis économiques actuels.

4.1.1 Avec le Premier Ministre

UNICONGO a eu plusieurs entretiens avec M. Anatole Collinet Makosso, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, pour discuter de sujets sectoriels, et entre autres du renforcement du dialogue public-privé, et des implications de la TVA sur l'amont pétrolier. Ces échanges ont favorisé une compréhension mutuelle des enjeux.

4.1.2 Avec le Président du Sénat et le Président de l'Assemblée Nationale

UNICONGO a également rencontré le Président du Sénat, M. Pierre Ngolo, et le Président de l'Assemblée Nationale, M. Isidore Mvouba, afin de plaider en faveur d'un environnement législatif plus favorable aux entreprises et apporter nos contributions aux projets de textes.

4.1.3 Avec la Commission Économie et Finances de l'Assemblée Nationale

Plusieurs réunions ont été tenues avec cette commission pour discuter de questions fiscales et budgétaires, notamment les Lois de finances. UNICONGO a présenté des propositions visant à améliorer la compétitivité des entreprises et à stimuler l'investissement privé regroupées dans un livre blanc fiscal.

4.1.4 Rencontres Ministérielles Stratégiques

Ministre d'État, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale



Des échanges approfondis ont eu lieu avec M. Firmin Ayessa concernant la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU) et le Code du travail, dans le but d'assurer une meilleure protection sociale tout en répondant aux attentes des employeurs et conformément au niveau d'avancement des projets.

Ministre d'État, Ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation

Avec M. Alphonse Claude Nsilou, les discussions ont porté sur la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF), l'AGOA, et les abus administratifs. Une session de vulgarisation de la ZLECAF pour les membres d'UNICONGO est prévue en 2025. Il a été également question des abus des administrations sous tutelle et des solutions pour y remédier.

Ministre de l'Économie et des Finances

Les discussions avec M. Jean-Baptiste Ondaye ont concerné la TVA dans le secteur pétrolier, les droits d'accises et d'autres questions fiscales impactant le secteur privé. UNICONGO a plaidé pour un ajustement dans le respect des conventions signées.

Ministre des Hydrocarbures

M. Bruno Jean-Richard Itoua a échangé avec UNICONGO sur les impacts de la TVA sur l'amont pétrolier, avec des propositions pour atténuer les répercussions sur le secteur parapétrolier.

Ministre des Affaires Foncières et du Domaine Public

UNICONGO a présenté à M. Pierre Mabiala son projet d'acquisition d'un terrain pour la construction de son siège à Brazzaville, tout en abordant des enjeux fonciers cruciaux pour les investissements.

Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier

Avec M. Jean-Jacques Bouya, les discussions ont porté sur les infrastructures nécessaires pour soutenir la REF 2025 et sur le développement du secteur privé.



Ministre des Zones Économiques Spéciales et de la Diversification Économique

Les échanges avec M. Jean-Marc Thystère Tchicaya ont exploré les opportunités offertes par les Zones Économiques Spéciales (ZES), avec l'engagement d'UNICONGO à participer activement à leur développement.

Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande

Avec M. Honoré Sayi, UNICONGO a mis en avant le rôle stratégique du Congo comme hub régional et proposé des initiatives pour améliorer les corridors de transport.

Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

UNICONGO a discuté avec M. Paul Valentin Ngobo des opportunités de collaboration entre le secteur privé et le ministère pour stimuler les secteurs agricoles et d'élevage, essentiels pour la diversification économique.

Ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique

Avec M. Emile Ouosso, les discussions ont porté sur les réformes à venir du secteur de l'energie, des defits actuels et le rôle du secteur privé dans le process.

Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

Les échanges avec Mme Arlette Soudan Nonault ont abordé la promotion de pratiques durables et la participation des entreprises aux efforts de conservation du bassin du Congo.

Ministre de l'Économie Forestière

Avec Mme Rosalie Matondo, les discussions ont porté sur les défis du secteur forestier face à l'interdiction d'exporter du bois en grume et le projet de loi de partage de production.

Ministre de la Coopération Internationale et du Partenariat Public-Privé

UNICONGO a mis en avant le secteur privé national auprès de M. Denis Christel Sassou Nguesso en insistant sur la nécessité d'impliquer davantage les entreprises locales dans les partenariats public-privé, tout en favorisant le transfert de compétences.



Ministre du Contrôle d'État, de la Qualité du Service Public et de la Lutte contre les Antivaleurs

Les échanges avec M. Jean Rosaire Ibara ont porté sur la loi horizontale sur laquelle UNICONGO a travaillé longuement, visant à renforcer la gouvernance et à réduire les pratiques contraires à l'éthique.

Ces rencontres dans le but d'établir un dialogue constructif avec les autorités pour défendre les intérêts du secteur privé et promouvoir un environnement économique favorable.

4.2 Bailleurs de fonds

4.2.1 Rencontre avec le FMI

Programme de Facilité Élargie de Crédit (FEC) avec le Congo

Dans le cadre du programme de Facilité Élargie de Crédit (FEC) entre le gouvernement et le Fonds Monétaire International (FMI), le secteur privé est régulièrement consulté afin de prendre en compte ses contributions dans l'élaboration des recommandations au Gouvernement. Avant chaque revue, nous avons rencontré une délégation du FMI, dirigée par Monsieur Roland Kpodar, pour échanger sur les défis économiques et les préoccupations des entreprises.

Ces consultations régulières ont permis aux membres d'UNICONGO de soulever plusieurs problématiques majeures affectant leurs activités, parmi lesquelles :

- Les restrictions sur les transactions internationales, telles que les virements et transferts de fonds depuis l'étranger;
- La hausse des prix des carburants ;
- L'impact de l'application de la TVA au secteur de l'amont pétrolier ;
- La fréquence des contrôles fiscaux, souvent accompagnés de pénalités jugées excessives ;
- Les changements législatifs fréquents perturbant la planification stratégique des entreprises ;



- La concurrence déloyale provoquée par l'importation frauduleuse de produits interdits, portant atteinte à la compétitivité des entreprises formelles ;
- Les retards dans le règlement des créances intérieures par l'État.

Ces échanges avec le FMI permettent de porter haut la voix du secteur privé, tout en mettant en lumière les obstacles qui freinent son développement. Ils offrent également une opportunité de rappeler l'importance de préserver un environnement des affaires stable, prévisible et favorable à l'investissement et à la croissance économique.

En réponse aux préoccupations exprimées par les entreprises, le FMI s'est engagé à formuler des recommandations prenant en compte la soutenabilité de la dette et ses répercussions sur les activités des entreprises. L'institution a également mis en avant la nécessité de garantir la stabilité des accords entre les entreprises et l'État, afin de protéger le climat des affaires contre les effets de changements législatifs intempestifs.

Consultation de la Mission d'Assistance Technique pour une amélioration des recettes liées à la vente de carburant

Du 5 au 19 juin 2024, une mission d'assistance technique du Fonds Monétaire International (FMI), dirigée par Madame Delphine PRADY, a séjourné au Congo à l'invitation du gouvernement congolais. Cette mission avait pour objectif d'analyser la structure des prix des produits pétroliers finis ainsi que les mécanismes de subventions aux carburants.

Le gouvernement congolais a sollicité cette expertise en réponse aux observations indiquant que la vente de produits pétroliers ne générait pas suffisamment de recette. L'idée ici est que les subventions accordées pour maintenir des prix stables à la pompe représentent une charge importante pour le budget de l'État et pourraient être utilisés pour des secteurs prioritaires comme l'éducation ou la santé. À l'issue de cette mission, des recommandations seront proposées pour pallier cette lacune.

Durant son séjour, l'équipe du FMI a rencontré les membres d'UNICONGO, en particulier les acteurs du secteur pétrolier et les grands consommateurs de carburant, tels que les forestiers et industriels. Plusieurs problématiques ont été soulevées par les membres d'UNICONGO, notamment l'insuffisance de l'offre d'électricité, qui entraîne une consommation élevée de carburant. Ils ont également mis en garde contre les risques potentiels d'un ajustement brutal des prix, qui pourrait impacter l'emploi, la compétitivité des entreprises, notamment forestières, et l'économie congolaise dans



son ensemble. Les ajustements proposés devront dans l'idéal prendre en compte les spécificités de chaque secteur.

Le FMI a pris en compte les informations fournies et formulera des recommandations. Cependant, la décision finale sur les mesures à mettre en œuvre reviendra au gouvernement congolais.

Il est également important de noter que la mission a échangé avec les différents ministères concernés pour une compréhension complète et détaillée de la situation.

4.2.2 Rencontres avec la BAD

Le 8 mai 2024, une délégation de la BAD, dirigée par sa Vice-Présidente régionale, madame Marie-Laure AKIN-OLUGBADE, s'est entretenue avec UNICONGO. Cette rencontre a permis d'aborder plusieurs points importants, notamment la présentation d'UNICONGO, les projets dans lesquels l'organisation est impliquée, ainsi que l'opinion du secteur privé sur l'état du climat des affaires et de l'économie congolaise.

Il a été constaté que le climat des affaires au Congo est perçu comme défavorable en partie en raison de pratiques dénoncées régulièrement par UNICONGO dénonce. Par ailleurs, le dialogue public-privé peine à s'installer efficacement entre l'État et le secteur privé, ce qui entrave la contribution optimale de ce dernier à l'économie congolaise.

Face à ce constat, la BAD a souligné qu'elle finance plusieurs projets visant à améliorer le climat des affaires et la bonne gouvernance. Cependant, elle a exprimé sa surprise de constater, à travers l'analyse de la situation faite par UNICONGO que les résultats escomptés ne sont pas encore au rendez-vous. La BAD a également partagé des informations sur le projet PRODIVAC, actuellement en phase finale et a suggéré de revoir le ciblage des entreprises et des secteurs identifiés afin d'améliorer les résultats, sont jugées insatisfaisants à mi-parcours.

D'autres réunions sont prévues pour renforcer le partenariat entre la BAD et UNICONGO et des promesses d'accompagnement ont été faites par la BAD.



4.2.3 Groupe de la Banque Mondiale

Journées de Partage de Connaissances de la Banque Mondiale

Les 21 et 22 mars derniers, la Banque Mondiale a organisé avec succès deux journées de partage de connaissances, une initiative visant à présenter les résultats de recherches et d'études menées en République du Congo. Ces sessions ont eu pour objectif de sensibiliser et de mobiliser les acteurs face à l'urgence de s'adapter au changement climatique.

Le changement climatique a été au cœur des débats, soulignant l'urgence d'adapter nos économies aux défis environnementaux. Les experts ont relevé qu'il est préoccupant de constater que nombreuses entreprises ne tiennent pas compte des risques climatiques dans leur stratégie commerciale, principalement en raison du manque de financement et de familiarité avec les technologies nécessaires pour y faire face. Des solutions ont été évoquées, notamment à travers un mécanisme de financement tel que l'AFSI (Adaptation Fund Support Initiative), offrant ainsi la possibilité de mobiliser des fonds pour soutenir le secteur privé dans ses projets axés sur le changement climatique.

Des mesures concrètes ont été également envisagées, telles que le renforcement des capacités des acteurs impliqués et l'amélioration de la législation pour mieux prendre en compte les enjeux climatiques. La Banque Mondiale souligne qu'il est essentiel d'accompagner les pays dans l'élaboration de politiques adaptées au changement climatique, en travaillant de concert avec toutes les parties prenantes concernées.

Une analyse approfondie du secteur éducatif, fondée sur l'enquête IPS (Indicateurs de Prestation de Services), a été partagée. De plus, des présentations portant sur le recensement de la population, les progrès et priorités de la décentralisation, ainsi que l'analyse institutionnelle de la gouvernance du changement climatique ont également été fournies.

Les études présentées ont permis de mettre en lumière les principaux secteurs touchés et les défis associés, renforçant ainsi l'urgence d'agir dans les politiques publiques et la gestion des ressources.

Une attention particulière a été portée à l'analyse de la gouvernance au niveau infranational, accompagnée de recommandations cruciales visant à renforcer cette dimension souvent complexe et négligée.

De même, l'absence de bonne gouvernance, d'amélioration du climat des affaires et de promotion du secteur privé pourrait entraver l'investissement et nuire à une



croissance économique durable. Parallèlement, le défaut de prendre des mesures d'adaptation face au changement climatique risque d'aggraver les défis environnementaux et d'accentuer les risques climatiques pour les entreprises et les communautés.

En conclusion, ces analyses ont illustré les défis auxquels nous sommes confrontés, mais également les opportunités qui se présentent si nous adoptons des approches innovantes et collaboratives. En renforçant notre capacité d'adaptation, nous pouvons envisager un avenir plus résilient et durable pour tous.

SFI (Société Financière Internationale) - LCI Local Champions Initiative

La SFI (filiale en charge du secteur prive de la Banque Mondiale) nous a présenté l'initiative des Champions Locaux (LCI pour Local Champions Initiative) qu'elle souhaite lancer au Congo ainsi que les différentes possibilités de soutien aux financements de la SFI dont le programme LCI.

L'équipe a mis en lumière l'objectif fondamental du programme, qui consiste à repérer les entreprises à fort potentiel et à répondre à leurs besoins en financement, en particulier celles qui ont un accès limité aux ressources financières. Ce programme englobe une phase initiale de cartographie pour appréhender la dynamique du secteur privé, suivie éventuellement d'entretiens individuels pour évaluer les projets et les besoins spécifiques de chaque entreprise. Il convient de noter que ce programme a déjà été lancé dans plusieurs pays africains.

La SFI a mis en avant sa priorité consistant à identifier les champions potentiels et à préparer les entreprises à l'éligibilité en leur fournissant un soutien adapté, nécessitant une évaluation minutieuse des critères requis.

Les discussions ont également abordé les partenariats et la transparence des opérations de la SFI, soulignant son engagement à ne s'impliquer que dans des projets considérés comme essentiels à la croissance des entreprises, qu'il s'agisse du secteur manufacturier, de l'agriculture, des services, etc. Enfin, il a été mentionné que les garanties seraient définies au cas par cas, en fonction du niveau de risque et de la structure propre à chaque projet.

Le seuil de financement minimal est établi à 2 milliards de FCFA, ou l'équivalent de 3 millions de dollars, offrant une certaine souplesse pour répondre aux besoins spécifiques, soutenu par un programme personnalisé. Les entreprises doivent présenter un chiffre d'affaires situé entre 2 et 3 millions de dollars, témoignant ainsi de leur stabilité financière. Il est impératif que ces entreprises bénéficient d'une



crédibilité à la fois au niveau de leur gouvernance et de leur fonctionnement opérationnel.

Les entreprises intéressées sont invitées à prendre contact directement avec la SFI pour convenir de rencontres individuelles.

La SFI s'engage à examiner minutieusement tous les aspects, en fournissant des conseils et des commentaires sur les plans d'investissement, avec les entreprises concernées, et veiller à ce qu'elles disposent des informations et des références nécessaires pour étayer leur candidature.

4.3 Déjeuner annuel avec les Ambassadeurs de l'UE

Depuis l'année dernière, UNICONGO a l'honneur d'être convié par les ambassadeurs de l'Union européenne à un déjeuner de travail stratégiques à Brazzaville. Ces rencontres représentent une belle opportunité pour échanger sur les enjeux et les dynamiques du secteur privé congolais, tout en renforçant les liens entre le secteur privé et les institutions européennes.

Ces déjeuners offrent un cadre privilégié pour discuter des défis économiques auxquels font face les entreprises congolaises, tout en explorant des pistes de collaboration avec les partenaires européens. Les échanges portent sur des thématiques variées et essentielles, telles que la mobilisation des investissements européens pour soutenir la transformation économique du Congo, la RSE et la protection de l'environnement, la promotion de la durabilité dans des secteurs clés comme l'agriculture, ainsi que les initiatives visant à améliorer la compétitivité du Congo.

Pour UNICONGO, ces rencontres sont une occasion de faire entendre la voix du secteur privé congolais auprès de partenaires internationaux influents. Elles permettent également de renforcer la visibilité de l'organisation en tant qu'acteur clé du développement économique du pays, tout en favorisant des collaborations stratégiques avec des partenaires européens.

4.4 Le petit déjeuner des investisseurs avec le Premier Ministre

Depuis l'année dernière, le Petit Déjeuner des Investisseurs organisé par la direction générale de l'API (Agence de Promotion des investissements) s'est imposé comme un



événement annuel majeur, réunissant les acteurs clés du secteur privé avec le Premier Ministre accompagné d'une partie de son gouvernement. La deuxième édition, tenue le 13 juin 2024 à Brazzaville, a confirmé cette tendance en mettant l'accent sur le développement industriel tandis que la première s'était focalisée sur le climat des affaires.

Lors de cette rencontre, trois protocoles d'intention ont été signés, témoignant de l'engagement des parties prenantes à initier de nouveaux projets industriels. Ces accords reflètent la dynamique positive et la volonté collective de renforcer le tissu industriel national.

Le Président d'UNICONGO a pendant cet évènement fait le plaidoyer du secteur industriel en demandant au Gouvernement de mettre en place un cadre propice à l'investissement.



5 Vie des fédérations

5.1 Fédération AEP

Après une période de ralentissement, la fédération a renouvelé son bureau, qui s'est immédiatement attelé à des dossiers prioritaires. Parmi ceux-ci, la révision de la

Convention collective du secteur agricole occupe une place centrale.

Actuellement, les entreprises du secteur agricole et des activités connexes sont régies par une convention collective Agri Foret non inadaptée aux réalités du secteur agricole.

Pour répondre à ce besoin urgent, la fédération a lancé un processus visant à élaborer

une nouvelle convention collective.

Apres avoir essayé en vain de le faire en interne, la décision a été prise de faire appel à un cabinet spécialisé. Dans ce cadre, un appel d'offres a été émis pour sélectionner

un cabinet d'études ou un consultant spécialisé en droit du travail. Ce projet bénéficie

d'un soutien financier du Bureau International du Travail (BIT).

Une fois le projet de convention rédigé, la fédération va saisir le Ministère en charge du travail pour engager les négociations. Ce processus marque une étape essentielle

dans la modernisation du cadre juridique régissant le secteur agricole, en alignant les

dispositions sur les exigences actuelles et en renforçant les droits et obligations des

parties prenantes.

Nombres d'adhérents : 18 membres dont 5 nouvelles adhésions dans la fédération

pour l'année 2024.

Bureau de la fédération

Président: Monsieur Hilarion BOUNSANA (AGROFAB);

Vice-Président: Monsieur Éric RAULET (AGRICAF CONGO).

<u>Taux de recouvrement</u> : 2 membres ne sont pas à jour de leur cotisation. Le taux de

recouvrement des cotisations est de 88%.

La fédération a tenu 3 réunions depuis le début de l'année avec une participation

moyenne.



5.2 Fédération Amont Pétrolier

Bien que marqué par une baisse continue de la production globale depuis 2019, le secteur pétrolier reste un secteur phare de l'économie congolaise. La production prévisionnelle des adhérents (hors AOGC) pour 2024 est estimée à 253 000 barils équivalents pétrole par jour, avec une légère augmentation est prévu pour 2025 avec une production de l'ordre de 256 000 barils par jour.

Événements marquants et projets stratégiques

- Signature de l'accord d'exploitation « Djeno 2 » qui consacre l'entrée de nouveaux acteurs dans la gestion du terminal pétrolier
- Arrivée d'un nouvel opérateur dans le secteur Amont Pétrolier (Trident Energy)
- Cession du champ pétrolier de Nkossa à Trident Energy par TotalEnergies EP Congo, contre une augmentation de la participation de TotalEnergies EP Congo sur le permis Moho
- Accord de vente des actifs de Chevron Overseas à Trident Energy
- Construction de deux FLNG pour compléter le dispositif actuel de production de GNL et atteindre une capacité de 3MTP par an (ENI Congo)
- Sortie d'ENI Congo des champs majeurs de Loango, Zatchi et Kouakouala
- Enjeux fiscaux et réglementaires

Deux défis majeurs ont marqué les discussions avec les autorités :

- L'application de la TVA dans l'amont pétrolier : Le décret n°2023-1737, jugé incompatible avec les conventions pétrolières et le Code des hydrocarbures, a entraîné des blocages matériels et des tensions avec les fournisseurs. La réunion du 28 octobre 2024 entre UNICONGO, la Banque Mondiale et les autorités a permis de reconnaître la nécessité de réviser ce décret pour garantir un environnement fiscal stable.
- La réglementation des changes : La nouvelle réglementation imposant des paiements en XAF a suscité des réticences de la part des prestataires étrangers, affectant la fluidité des transactions internationales.

Ressources humaines et infrastructure

Après la baisse liée à la pandémie de Covid-19, les effectifs ont progressé en 2024, grâce à des recrutements locaux (70 postes, dont 40 pour la SNPC et 28 pour PERENCO)



et à l'arrivée d'expatriés dans le cadre des projets de forages et LNG. Cependant, les recrutements restent modestes face aux besoins du secteur.

Perspectives pour 2025

La Fédération Amont Pétrolier travaille sur la refonte de la convention collective, aidée par un cabinet spécialisé. Par ailleurs, des négociations sur la grille salariale et l'adaptation de la CAMU sont en cours pour mieux intégrer les réalités des entreprises. De plus, les lourdeurs administratives, les retards de paiement via la BEAC et la pression fiscale continuent de freiner le développement du secteur.

Nombres d'adhérents : 12 adhérents dont 3 nouvelles adhésions dans la fédération

Bureau de la fédération

Président : Gatien DZEBAS (TOTAL ENERGIES)

Vice-Président : Monsieur Destin BATHEAS (CONO REP & PERENCO)

Vice-président : Monsieur Rémy NGONDO (ENI CONGO)

<u>Taux de recouvrement</u>: 11 adhérents sont à jour de leur cotisation sauf 1, ce qui représente un taux de recouvrement de 78%

5 réunions de fédération se sont tenues avec une participation moyenne de 9 à 10 membres ce qui démontre une forte participation.

5.3 Fédération ASF

L'année en cours est marquée par des évolutions contrastées dans les secteurs de la microfinance et des assurances. Si la microfinance affiche une croissance modérée, freinée par un contexte économique tendu, le secteur des assurances présente des résultats plus nuancés. Les primes et les commissions stagnent et l'incertitude économique générale qui plane donne peu de perspectives à moyen et long terme.

Le secteur des assurances et des importations au Congo fait face à des défis persistants liés à la certification CERCORED et à la fraude dans le domaine des assurances. Ces



problématiques ont des répercussions significatives sur les coûts d'importation et la transparence des pratiques dans le secteur.

Certification CERCORED: Une redondance coûteuse

L'exigence du certificat CERCORED au cordon douanier de générer des coûts supplémentaires pour les importateurs. Depuis la mise en place de la plateforme E-PAF par le GUOT, qui assure déjà une fonction similaire de contrôle, la certification CERCORED est perçue comme une mesure superflue et redondante.

Pour pallier ce problème, la fédération s'est mobilisée en demandant la suppression de cette certification. Plusieurs lettres ont été adressées au Ministre des Finances, accompagnées d'échanges directs avec la Direction Générale des Douanes. Ces démarches qui visent à rationaliser les processus et à réduire les charges inutiles pour les opérateurs économiques ont été couronnées de succès.

Fraude dans le secteur des assurances

La fraude dans le domaine des assurances reste une préoccupation majeure. Malgré l'introduction de plateformes électroniques comme le GUOT, certains certificats d'assurance en version papier, obsolètes mais toujours en circulation, continuent de poser problème.

De plus, certaines compagnies d'assurance ont constaté des pratiques douteuses de la part de courtiers, qui vendent des polices sans en informer les assureurs principaux. Cette absence de transparence affecte la légitimité des contrats d'assurance. Par ailleurs, des cas de corruption ont été relevés, où certains agents de police délivrent des documents permettant à des automobilistes d'échapper aux contrôles d'assurance.

D'autres challenges concernent le non respect des assurances obligatoires par les assujettis et la non application du code CIMA par les juridictions. Ce qui entraine des décisions de justice basées sur l'intime conviction du juge.

Actions menées et perspectives

Face à ces enjeux, la fédération a sollicité l'assistance de la Direction Nationale des Institutions Financières Nationales (DGIFN) pour accompagner des actions visant à lutter contre ces pratiques frauduleuses. Cependant, ces initiatives sont en attente en raison des récents changements au sein du Ministère de l'Économie et des Finances.



Nombres d'adhérents : 18 membres dont 2 nouvelles adhésions dans la fédération pour l'année 2024.

Bureau de la fédération

Président: Monsieur Joel ELLAH KOUASSI (NSIA CONGO)

Vice-Président : Monsieur Boris SAINT-MAIXENT (OLEA CONGO)

Vice-président : Monsieur Davy NZEKWA (COFINA)

Vice-président : Monsieur Dominique SODJINOU (AFRICAINE DES ASSURANCES

CONGO)

Vice-présidente : Madame Stéphanie DELLAU (WILLIS TOWERS WATSON)

<u>Taux de recouvrement</u>: Seul un adhérent n'est pas à jour de sa cotisation. Le taux de recouvrement des cotisations est de 90%.

La fédération a tenu 2 réunions depuis le début de l'année avec une participation moyenne de ses différents membres.

5.4 Fédération AVAL PETROLIER

Après de nombreuses années d'engagement au sein d'UNICONGO, notamment au sein des fédérations « Commerce » et « Transport-Transit », les entreprises du secteur l'aval pétrolier ont décidé de se constituer en fédération à part entière portant ainsi le nombre des fédérations d'UNICONGO à 16. Cette décision est motivée par la volonté manifeste de ces dernières d'être plus visible et prendre en compte des enjeux spécifiques du secteur de l'Aval pétrolier au sein d'UNICONGO.

En effet, au sein des fédérations précitées, les préoccupations des entreprises du secteur aval pétrolier étaient souvent reléguées au second plan au profit d'autres secteurs d'activité plus représentés au sein de ces fédérations. Par ailleurs, le Congo ne disposait pas d'une corporation regroupant tous acteurs de l'aval pétrolier allant du transport en passant par la distribution, le stockage et le trading des hydrocarbures contrairement à d'autres pays de la sous-région.



A sa création, elle était constituée de 8 membres maintenant elle en 11. Elle est présidée par la Directrice générale de la SCLOG et reste ouverte à toute entreprise opérant dans le transport, la distribution, le stockage et le trading des hydrocarbures, ainsi que toutes celles ayant des liens avec le secteur de l'aval pétrolier.

La TVA et les CA sur le PED

Avec le soutien du Président de la Commission juridique et fiscalité d'UNICONGO, une lettre a été adressée au Ministre des finances pour signaler les irrégularités observées dans la circulaire instituant la TVA sur PED. Il sied de rappeler que le PED bénéficiait d'une exonération de la TVA.

Par ailleurs, la TVA payée par les marketeurs n'apparaissait pas sur les MAD de la SNPC. Suite à plusieurs échanges avec la SNPC, finalement, la TVA payé apparait maintenant, mais il reste celles des mois et années précédents.

Remboursement des frais de péage

Le remboursement des frais de péage concerne principalement le transport massif et terminal. Ces frais ont un impact significatif sur les transporteurs des produits pétroliers.

Auparavant, c'était la SCLOG qui gérait ces remboursements, mais depuis l'année dernière, cette responsabilité a été transférée à la SNPC, sans qu'un texte officiel ne vienne entériner ce changement. Bien que le Ministère ait demandé à la SNPC de cesser cette collecte, celle-ci continue.

Malheureusement, les remboursements ne sont pas effectués correctement, et les transporteurs cumulent des sommes importantes qui ne sont pas remboursées. UNICONGO a écrit à la SNPC pour demander un retour à l'ancien processus, mais sans succès. La SCLOG essaie également de faire pression sur la SNPC, tout comme les transporteurs qui ont plusieurs fois écrit à la SNPC, au Ministère, sans réponse.

Il a été proposé d'intégrer directement ces frais dans le prix du transport pour éviter ce système de collecte et de remboursement.

Contrôles de métrologie

Dans le cadre des contrôles de métrologie, notamment pour le barémage des cuves, il a été observé l'implication de l'ACONOQ, une mission auparavant dévolue exclusivement au Ministère des Mines.



Ces contrôles redondants, réalisés par deux entités de l'Etat pour des objectifs similaires, suscitent incompréhension et complexité. Ils mobilisent de manière excessive les ressources temporelles et financières des entreprises, tout en créant une confusion certaine quant aux responsabilités respectives de chaque département.

Pour remédier à cette situation, un courrier a été adressé au Ministère des Mines pour lui demander à qui incombe la mission de contrôle et la délivrance des agréments en matière de métrologie, afin d'apporter plus de clarté et d'efficacité dans ces procédures. Ce courrier est resté sans suite.

Nombres d'adhérents: 11 membres dont 1 nouvelle adhésion dans la fédération pour l'année 2024

Bureau de la fédération

Présidente: Madame Amandine SIMONIN (SCLOG)

Vice-Président : Monsieur Oumar SEMEGA (IMPERATUS ENERGY)

Vice-président : Monsieur Carlos FONSECA DE ALMEIDA (UTA)

<u>Taux de recouvrement</u>: seul 1 membres n'est pas à jour de sa cotisation. Le taux de recouvrement de cotisation est de 85%

La fédération a tenu, depuis le début de l'année, 4 réunions avec une participation forte de ses membres s'est tenue avec une participation moyenne de 3 ou 4 membres ce qui démontre une faible participation.

5.5 Fédération BANQUE

La fédération s'est illustrée sur plusieurs dossiers mais le plus important depuis quelques temps déjà est la réglementation de change qui concerne d'ailleurs tous les secteurs d'activité.



Mise en œuvre de la règlementation des changes

Entrée en vigueur depuis le 1^{er} mars 2019, la nouvelle règlementation des changes en dépit des avancées significatives présente encore d'énormes difficultés d'application avec pour conséquences :

Le retard enregistré dans l'exécution des opérations de transfert à l'international et l'apurement des dossiers ;

L'approvisionnement de comptes à l'étranger et le non-respect des délais de couvertures ;

Des difficultés d'obtention des devises ;

Des difficultés d'application de certaines dispositions contenues dans la lettre circulaire n°004 /GR2022 précisant les conditions et modalités d'utilisation hors zone CEMAC des instruments de paiement électronique ainsi que le règlement à distance des transactions.

Les autres difficultés du secteur

- Les limites de la jurisprudence par rapport à la protection des consommateurs sur les services et produits bancaires (règlement COBAC 01/20/CEMAC/COBAC);
- La conformité bancaire : équilibre entre les textes règlementaires sur le LABFT et la transformation digitale du secteur bancaire ;
- La fiscalité lourde notamment celle liée à la réalisation des garanties réelles (frais de prise d'hypothèque, d'adjudication, de transcription...)
- L'absence du dynamisme du marché financier CEMAC.
- La condamnation des banques au paiement de sommes exorbitantes n'ayant aucun rapport avec l'origine du litige ;
- La lourdeur des procédures judicaires de mise en jeux des garanties hypothécaires;
- Le renouvellement illégal des délais de grâce accordés aux clients.

<u>Nombres d'adhérents</u>: Suite au rachat des actions de la Société Générale Congo par BGFI Bank Congo dont la finalisation de l'opération de fusion devrait intervenir d'ici décembre 2024, la fédération qui comptait 10 membres se retrouve avec 9 dont 1 nouvelle adhésion. Regroupant ainsi toutes les banques du pays.



Bureau de la fédération

Président: Monsieur Calixte Médard TABANGOLI (Banque Postale du Congo)

Vice-Président : Monsieur André COLLET (BCI)

Vice-président : Monsieur Vincent NGIMBOCK (UBA)

<u>Taux de recouvrement</u>: Tous les membres de la fédération ont soldé leur cotisation. Le taux de recouvrement est de 100 %.

La particularité de cette fédération réside dans le fait que tous ses membres sont également affiliés à l'APEC. Par conséquent, ses réunions se tiennent systématiquement au sein de l'APEC.

5.6 Fédération BTP

Le secteur des BTP a été très impacté sur les 5 dernières années par la chute du baril et par le contexte de crise économique, l'inflation due aux conflits et à la pandémie de la covid-19.

Absence de planification: Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) souffre d'une absence de planification et de stratégie claire. Le manque de politique publique cohérente entraîne des projets désorganisés et mal priorisés, rendant difficile l'anticipation des besoins futurs et l'allocation efficace des ressources. Cette absence de coordination entre le gouvernement, les entreprises privées et les collectivités locales complique la mise en œuvre de projets pourtant essentiels pour le développement économique et social.

Insuffisance de financements: Le secteur du BTP est confronté à un manque de financement, que ce soit d'origine publique ou privée, ce qui entraîne des retards significatifs dans l'exécution des projets. Cette insuffisance de fonds limite non seulement la capacité des entreprises à innover et moderniser leurs infrastructures, mais freine aussi la création de projets ayant un impact économique significatif, notamment en termes de valeur ajoutée et d'emplois. Cela laisse un vide que d'autres secteurs pourraient exploiter.

L'informel et la formation qualifiante: Le secteur du BTP est fortement impacté par le travail informel, entraînant des risques pour la sécurité et la qualité des constructions, car les travailleurs informels manquent de protections et sont plus vulnérables aux abus. De plus, le manque de formation qualifiante freine l'amélioration



de la qualité, car de nombreux ouvriers n'ont pas les compétences techniques nécessaires, ce qui peut provoquer des erreurs coûteuses et des infrastructures peu sûres. Pour résoudre ces problèmes, il est essentiel d'investir dans des programmes de formation et de renforcer la régulation du travail informel.

Manque de normes et règlementation: Le secteur du BTP au Congo est confronté à un manque de normes et de réglementations claires, ce qui engendre des incertitudes dans la conception, la construction, et la maintenance des ouvrages, entraînant des variations de qualité et des problèmes structurels. La procédure floue d'attribution des agréments permet à certaines entreprises de fonctionner sans répondre aux exigences minimales, compromettant ainsi la qualité des projets. Il est crucial d'établir des normes strictes pour améliorer la qualité et protéger les consommateurs. Une action concertée, incluant des stratégies claires, un meilleur financement et le renforcement des politiques publiques, est nécessaire pour revitaliser durablement le secteur.

La dette intérieure : La dette intérieure du pays est un enjeu économique majeur. Elle s'est aggravée en raison d'une dépendance excessive aux revenus pétroliers, dont la chute des prix a réduit les recettes fiscales, limitant ainsi la capacité du gouvernement à honorer ses engagements financiers. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a adopté des mesures d'austérité budgétaire, souvent sous l'impulsion du FMI, et a cherché à renégocier certains contrats. Il explore également des financements extérieurs pour alléger la dette intérieure et relancer le développement économique en s'appuyant sur des partenariats internationaux.

Nombres d'adhérents : 21 adhérents dont 4 nouvelles adhésions

Bureau de la fédération

Président : Monsieur Issa ATTYE (MBTP)

Vice-Président : Monsieur Joseph BARALONGA (ITMB)

<u>Taux de recouvrement</u>: 20 adhérents sont à jour de leur cotisation et 1 a donné un acompte ce qui représente un taux de recouvrement de 96%

1 réunion de fédération s'est tenue avec une participation moyenne de 3 membres ce qui démontre une faible participation.



5.7 Fédération COMMERCE

En 2024, la Fédération Commerce a réalisé des avancées significatives tout en faisant

face à des défis structurels qui nécessitent des actions coordonnées. Les principaux dossiers ont porté sur la révision de la grille salariale, le projet de loi sur le contenu

local, et la mise en œuvre du Programme de Certification des Exportations et des

Contrôles (PCEC).

Révision de la Grille Salariale

Après plusieurs années d'inertie, la Commission Mixte Paritaire (CMP) s'est enfin

réunie les 15 et 16 octobre 2024 pour réviser la grille salariale de la convention collective du commerce, inchangée depuis 2011. Cette révision, réclamée par les

syndicats, répond aux besoins d'adaptation aux conditions économiques actuelles et

vise à réduire la pression financière sur les salariés dans un contexte de hausse

continue du coût de la vie.

Après deux jours de négociations, un accord a été trouvé, aboutissant à une

revalorisation des salaires de 5 % à 12 % selon les catégories professionnelles. Cette

revalorisation, qui reconnaît les compétences et responsabilités spécifiques des différentes catégories, entrera en vigueur en janvier 2025.

Mise en Œuvre du PCEC

Le Programme de Certification des Exportations et des Contrôles (PCEC), après

plusieurs reports et une suspension temporaire, a finalement été mis en œuvre par le gouvernement. Cependant, la Fédération Commerce a exprimé ses préoccupations

concernant des montants jugés excessifs et un manque de clarté dans les informations

fournies.

En outre, des ambiguïtés subsistent autour des procédures douanières, notamment la

poursuite des contrôles avant embarquement, qui engendrent une confusion des règles et favorisent des pratiques irrégulières lors des importations. La Fédération

insiste sur la nécessité de clarifier ces procédures et de renforcer les sanctions contre

les pratiques non conformes.

Nombres d'adhérents : 37 adhérents dont 3 nouvelles adhésions

Bureau de la fédération

Président: Monsieur Mohamed FARHAT (ALTENG)



Vice-Président : Monsieur Mohamed ATTYE (BUROTOP IRIS)

Taux de recouvrement : 31 adhérents sont à jour de leur cotisation et 5 ne le sont pas

et 1 a versé un acompte ce qui représente un taux de recouvrement de 75%

6 réunions de fédérations se sont tenues avec une participation moyenne de 6 ou 7

membres ce qui démontre une faible participation.

5.8 Fédération FORET

La Fédération Forêt a connu un changement de bureau, elle regroupe 7 entreprises

majeures opérant dans le secteur forestier, avec une superficie totale de concessions atteignant 5 698 635 hectares. Parmi celles-ci, 3 206 800 hectares sont certifiés FSC,

garantissant des pratiques durables, et 1 044 200 hectares disposent de la certification

OLB. Une initiative récente, la mise en conservation de 92 530 hectares pour les crédits

carbone, illustre l'engagement du secteur en faveur de la lutte contre le changement

climatique.

La production forestière des adhérents pour 2024 s'élève à des volumes significatifs :

611 579 m³ de grumes, 220 859 m³ de bois sciés, et divers produits transformés tels

que le lamellé-collé et le contreplaqué.

Au niveau social, la Fédération note une augmentation des effectifs, particulièrement

au sein de CIB-OLAM, qui emploie désormais 2 296 personnes, dont 106 femmes. Cependant, certaines entreprises, comme IFO et Likouala Timber, font face à des

réductions de personnel.

La réglementation restrictive sur les exportations de grumes reste un point de tension

majeur. Bien que la mesure vise à encourager la transformation locale, son application

unilatérale par le Congo, contrairement aux autres pays de la sous-région, met les entreprises dans une position concurrentielle défavorable. Des dérogations accordées

à certains opérateurs exacerbent ce sentiment d'injustice et appellent à une révision

urgente des modalités de mise en œuvre.

Nombres d'adhérents : 7 adhérents dont 1 nouvelle adhésion dans la fédération

Bureau de la fédération

Président: Assan Césaire BAKARY

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Vice-Président : Alessio FUSER

T<u>aux de recouvrement</u> : 5 adhérents sont à jour de leur cotisation et 2 ont fait des

avances soit un taux de recouvrement de 84.9%.

2 réunions de fédération se sont tenues avec une participation moyenne.

5.9 Fédération HRC

Ci-dessous les différents dossiers de la fédération.

La Fiscalité dans le secteur hôtelier & restauration et ses inégalités

Le rétablissement de la confiance des investisseurs dans notre économie, par le respect des engagements de l'Etat mais aussi par la publication d'un manuel par secteur regroupant la liste des responsabilités sociales, fiscales et parafiscales des entreprises opérant dans ce secteur.

Les investisseurs étant informés en toute transparence, cela mettrait donc fin aux abus tels que la fuite fiscale ou la corruption.

L'information, surtout au sujet de la parafiscalité est très difficile à obtenir et les entreprises de notre secteur font souvent face à des pressions et des conflits dû à la mauvaise interprétation ou à l'ignorance des textes.

La problématique dans l'interprétation de l'Article 126 sexies du CGI quant à la fiscalité applicable au secteur catering auprès des sociétés pétrolières, à laquelle les sociétés Pellegrini et ES-KO font régulièrement face.

Pour rappel, au-delà de l'aspect pur et dur de la fiscalité applicable au secteur hôtelier, bien plus élevé qu'ailleurs, à savoir, 10% de taxe touristique basée sur le CA, Taxe municipale de 2% sur le CA sur BZV et de 1 000 XAF / pers / jour sur PNR, taxe sur la restauration à hauteur de 4% sur le CA... le secteur est également soumis à l'imposition sur les bénéfices au même titre que le régime général.

Il existe de nombreuses inégalités dans le secteur avec des régimes fiscaux du type forfaitaire qui sont appliqués à certain hôteliers et pas à d'autres.

Sous quels prétextes et/ou avantages?



Par ailleurs, des constructions « anarchiques » d'immeubles à usage d'appartements meublés sont observées. Cela soulève des questions concernant la fiscalité applicable à ces constructions.

Le développement du tourisme en République du Congo

Le secteur hôtelier et de la restauration au Congo dépend fortement des autres secteurs économiques, les hôtels étant principalement fréquentés par des voyageurs d'affaires et les restaurants influencés par le niveau de vie général. Toutefois, l'absence d'une politique gouvernementale claire freine le développement du tourisme, en particulier de loisir, malgré des investissements de l'état dans le parc hôtelier, aucune stratégie solide n'a été mise en place pour stimuler le tourisme, notamment de loisir, qui reste largement sous-exploité. Les professionnels du secteur demandent des mesures pour faciliter l'obtention des visas et améliorer les connexions aériennes, actuellement coûteuses et insuffisantes. Le manque de vols tardifs entre Brazzaville, Pointe-Noire et les villes voisines limite le tourisme de week-end, rendant difficile l'attraction des visiteurs pour des courts séjours.

Les dettes de l'administration publique dans le secteur de l'hotellerie

La fédération demande une assistance afin de pouvoir obtenir des reconnaissances de dettes de l'ensembles des factures dues aux hôtels. En effet, de nombreuses factures introduites dans différents ministères et institutions nationales qui souvent refusent de délivrer le moindre document de reconnaissance de dette, ces derniers prétextant diverses raisons.

Il y a également la reconnaissance de la dette due aux hôtels qui ont été réquisitionné lors de l'épidémie de COVID 19. Certains hôtels ont obtenu des paiements d'autres non et la fédération demande qu'ils soient traités sur pieds d'égalité.

La Convention collective

Les négociations avec l'ensemble des partenaires sociaux, portant sur l'adoption de l'annexe III de la convention collective de l'hôtellerie pour le secteur du catering pétrolier et gazier, se sont déroulées tout au long du premier semestre 2024. Ces discussions ont abouti à une révision des salaires et des primes dans ce secteur. Les négociations ont été conclues le 19 juillet, avec une mise en application prévue au 1er janvier 2025.



Nombres d'adhérents : 10 adhérents aucune nouvelle adhésion dans la fédération

Bureau de la fédération

Président: Monsieur Martial VERINE (ES-KO Catering)

Vice-Président: Monsieur Frédéric BREYTON (Hôtel Elaïs)

Vice-président : Monsieur Naji KHOURY (Hôtel Mikhael's)

Vice-président : Monsieur Prudent MOUFOUKOU (Pellegrini Catering)

Taux de recouvrement : Tous les adhérents sont à jour de leur cotisation.

1 réunion de fédération s'est tenue avec une participation moyenne de 3 ou 4 membres ce qui démontre une faible participation.

5.10 Fédération INDUSTRIE

Ci-dessous les différents dossiers de la fédération.

La règlementation des changes : des difficultés persistent dans l'application de la réglementation des changes, entraînant des blocages ou des ralentissements des transferts de fonds vers l'extérieur de la zone CEMAC. Cela complique les transactions financières internationales des entreprises, limitant leur capacité à opérer efficacement en dehors de la région.

Intensification des contrôles: Les entreprises continuent de dénoncer l'intensification des contrôles par diverses administrations, malgré l'annonce du projet de loi Horizontale censé alléger ces pratiques. Cette situation, critiquée depuis des années, crée une pression supplémentaire sur les acteurs économiques, entravant le climat des affaires dans le pays.

Augmentations des prix : la fédération dénonce la hausse des prix des carburants et des matières premières, combinée à l'instabilité du transport maritime et à la pénurie



de conteneurs, qui aggrave les difficultés économiques. Ces facteurs provoquent des retards dans les livraisons, augmentent les coûts de production et perturbent les chaînes d'approvisionnement, impactant ainsi la rentabilité des entreprises locales.

Agrément des produits industriels : L'agrément des produits industriels mis sur le marché doit être renouvelé tous les deux ans, avec un coût de 1 million FCFA par produit et par type de conditionnement. Cette réglementation impose aux entreprises des démarches administratives régulières et des coûts supplémentaires, ce qui peut freiner la commercialisation de nouveaux produits et alourdir les charges pour les industriels locaux.

Augmentation du droit d'accises sur la cigarette et la boisson : Le gouvernement a augmenté les droits d'accises sur les cigarettes et les boissons, dans le cadre de sa politique fiscale notamment dans son projet de LF 2025 ce qui aura pour effet la baisse de la rentabilité des entreprises opérant dans ces 2 secteurs ou la hausse des prix pour les consommateurs.

Projet de gestion des déchets plastiques : Une réunion s'est tenue à UNICONGO le 9 octobre dernier afin de lancer officiellement l'association dédiée à la **gestion durable des plastiques au Congo**. Les participants ont défini les objectifs, la vision et les premières actions à mettre en œuvre.

Objectifs de l'association :

Promouvoir l'économie circulaire du plastique : L'association vise à encourager la collecte, le recyclage et la transformation des déchets plastiques en nouveaux produits.

Devenir un acteur clé: Elle souhaite devenir une référence dans la gestion durable des plastiques au Congo.

Collaborer avec les entreprises : L'association compte travailler en étroite collaboration avec les entreprises du secteur pour mettre en œuvre ses actions.

Actions prioritaires :

Sensibiliser et fédérer : L'association va contacter plusieurs entreprises (Hydrotech, Afriplast, etc.) pour les inciter à rejoindre le comité et à participer à ses actions.

Étudier la faisabilité : Une étude sera menée pour évaluer les possibilités de valorisation des plastiques au Congo.

Mieux connaître les acteurs : Un questionnaire sera créé pour mieux comprendre les pratiques des entreprises en matière de gestion des déchets plastiques.



Deuxième petit déjeuner des investisseurs : La fédération a informé les membres que le 13 juin 2024, Brazzaville a accueilli la deuxième édition du petit-déjeuner des

investisseurs, entièrement dédié au secteur industriel. Cette rencontre a été marquée

par la signature de trois protocoles d'intention soulignant la volonté des acteurs de

développer de nouveaux projets industriels.

Mise en place effective de l'ACONOQ : Après plusieurs rebondissements, cette

institution a été mise en place pour améliorer la qualité et le contrôle des produits.

Cependant, des efforts continus sont nécessaires pour surmonter les défis existants et

tirer pleinement parti du potentiel de cette agence.

Mise en exploitation du système entièrement digital de marquage et de traçabilité

des produits du tabac : C'est une initiative ambitieuse qui présente de nombreux

avantages et inconvénients. Cependant, sa réussite dépendra de la capacité des

autorités à relever les défis liés à sa mise en œuvre, à son adaptation au contexte local et à ses répercussions financières négatives sur les sociétés et consommateurs finaux.

Nombres d'adhérents : 49 adhérents dont 6 nouvelles adhésions

Bureau de la fédération

Président: Monsieur Mounir TAMBOURA

Vice-Président: Monsieur Sylvère BEKANGBA

Vice-Président : Monsieur Frédéric FERAILLE

Taux de recouvrement : 42 adhérents sont à jour de leur cotisation et 7 ne le sont pas

ce qui représente un taux de recouvrement de 92%

4 réunions de fédérations se sont tenues avec une participation moyenne de 9 ou 12

membres ce qui démontre une faible participation.



5.11 Fédération MINES SOLIDES

Suppression de l'exonération de la TVA

La fédération est préoccupée par la suppression de l'exonération de la TVA pour le secteur extractif, dans la loi de finances 2024 et dans la directive TVA de la CEMAC, ce qui est une fois de plus en contradiction avec les conventions minières signées depuis 2014 qui exonère les sociétés minières de TVA. Les membres de la fédération ont unanimement décidé de continuer à payer leurs factures sans TVA, en se basant sur leurs conventions minières existantes qui contiennent des clauses de stabilité fiscale.

Projet de code minier révisé au Congo

Entre 2015 et 2018, des discussions avaient eu lieu sur un projet de nouveau code minier au Congo. Ensuite, les discussions étaient à l'arrêt.

Au cours du mois de juillet 2023, un nouveau projet de code minier révisé a été transmis à la FedMines qui a transmis des commentaires sous forme de mémorandum début août 2023.

En octobre 2023, une réunion a été organisée par le Ministère des Industries Minières et de la Géologie au cours de laquelle la FedMines a fait part de ses observations notamment sur les dispositions transitoires dans lesquelles une partie du code minier révisé serait applicable même aux conventions minières déjà signées, en cours de validité et approuvées par le Parlement.

Ce projet de code minier révisé contient, en l'état, de nombreuses clauses très défavorables aux investissements dans ce secteur.

De nombreux articles prévoient l'application du droit commun (code général des impôts, code des douanes, code de l'environnement, etc.) au détriment des conventions pour les titulaires d'un titre minier (article 249 se réfère au code général des impôts et des douanes, article 251 relatif au régime fiscal des sous-traitants, articles 252 et 253 sur les dispositions fiscales de droit commun, articles 255 sur la CNSS et 256 relatifs aux contributions sociales de droit commun, etc.).

Les futures conventions minières n'auront plus valeur de loi et elles ne pourront plus déroger au code minier ni aux autres législations de droit commun, ce qui les vide de leur substance et intérêt.

Le projet d'article 324 crée une très grande insécurité juridique en précisant que les dispositions et lois relatives au contenu local, loi de police, hygiène, santé, sécurité,



protection de l'environnement, transparence, certification, traçabilité s'appliqueront même aux conventions déjà en vigueur.

Nombres d'adhérents: 6 membres, aucune nouvelle adhésion dans la fédération au cours de l'année 2024.

Bureau de la fédération

Président: Monsieur Florent LAGER (MPD CONGO)

Vice-Président : Monsieur Patrick STEVENAERT (COMINCO)

Vice-président : Monsieur Jean-Claude BASSONAMA (SOREMI)

<u>Taux de recouvrement</u>: Le taux de recouvrement des cotisations est de 100%.

La fédération a tenu 4 réunions depuis le début de l'année avec une participation moyenne de ses différents membres.

5.12 Fédération PARAPETROLIER

Pression administrative et fiscale constante: L'État congolais a tendance à augmenter la pression fiscale sur les entreprises avec son nombre élevé d'administrations et de réglementations qui crée un environnement complexe pour les entreprises, qui doivent jongler avec de multiples exigences. Un manque de coordination entre les différentes administrations entraîne des chevauchements de compétences et des redondances dans les contrôles, alourdissant les procédures.

Décret n°2023-1737 du 12 octobre 2023, fixant les nouvelles modalités d'application de la TVA dans le secteur pétrolier amont : Décret en contradiction avec les CPP et le Code des hydrocarbures cause toujours problème entrainant des difficultés avec les fournisseurs et blocages de matériels de production. La réunion du 28 octobre 2024 entre le Ministère du Bugdet, les Hydrocarbures, UNICONGO, la Banque Mondiale ainsi que les pétroliers a mis en évidence les tensions entre la volonté des autorités de renforcer les recettes fiscales et la nécessité de préserver un environnement fiscal



stable pour attirer les investissements dans le secteur pétrolier. Les autorités ont reconnu la nécessité d'examiner les arguments d'UNICONGO et d'envisager des modifications. Le patronat devra envoyer au ministère une proposition de décret révisé incluant des propositions pour une application plus souple du décret

Local Content: Le Ministère des Hydrocarbures a proposé un projet de loi nécessitant les contributions des membres d'UNICONGO, s'inspirant de modèles réussis comme celui du Sénégal tout en évitant les erreurs observées en RDC. Bien que l'État ait initialement souhaité un état des lieux avant le 21 mars 2024, date de la table ronde tenue à Brazzaville, cela n'a pas été possible. Une étude plus approfondie, avec le support du cabinet Deloitte, sera réalisée après cette table ronde.

Baisse continue de la production globale des sociétés de la fédération Amont Pétrolier depuis 2019.

Nombres d'adhérents : 28 adhérents dont 2 nouvelles adhésions dans la fédération

Bureau de la fédération

Président : Monsieur Jean-François LAURES (SERVTEC)

Vice-Président: Monsieur Jean-Baptiste BARAY (DIETSMANN)

<u>Taux de recouvrement</u>: 28 adhérents sont à jour de leur cotisation et 2 ne le sont pas, ce qui représente un taux de recouvrement de 98%

4 réunions de fédération se sont tenues avec une participation moyenne de 10 à 15 membres ce qui démontre une participation moyenne des membres.

5.13 FEDERATION TIC

Cette année, la fédération a concentré ses efforts sur le dossier qu'elle a commencé à traiter l'année dernière, à savoir la réforme de la fiscalité pour le secteur des TIC.



Depuis plusieurs années, la pression fiscale est devenue très handicapante pour le secteur des télécommunications à tel point qu'elle empêche son développement. L'ensemble des taxes auxquelles ce secteur est assujetti avoisine les 30%. Pour faire face à cette situation, la fédération avait jugé nécessaire de mettre en place une Commission qui a travaillé sur des propositions de modifications fiscales. Ces propositions ont été transmis au régulateur ARPCE avant d'être transmis au Ministre en charge de l'économie numérique pour son appui. Après avoir transmis ces propositions au régulateur l'ARPCE, qui n'en a donné aucune suite, la fédération envisage une rencontre avec le Ministre en charge de l'économie numérique pour solliciter son appui.

<u>Nombres d'adhérents</u>: 12 membres dont 2 nouvelles adhésions dans la fédération pour l'année 2024

Bureau de la fédération :

Président : Monsieur Max BOUHOYI (AIRTEL CONGO)

Vice-Président : Monsieur Pierre BRANDOU (OFIS)

<u>Taux de recouvrement</u>: Tous les membres de la fédération ont soldé leur cotisation. Le taux de recouvrement est de 100 %.

La fédération a tenu 4 réunions depuis le début de l'année avec une participation moyenne de ses membres.

5.14 Fédération SPL

Travaux de la Commission code du travail

En novembre dernier, UNICONGO a constitué un groupe de travail interne, appelé « Commission Code du Travail », dans le but de formuler des propositions visant à améliorer le projet du Code du travail. Ce groupe a travaillé intensivement pendant près d'un an, et les résultats de ses travaux sont actuellement en cours de relecture avant d'être soumis au Conseil d'administration pour examen.



Il est important de souligner que cette initiative s'inscrit dans la démarche proactive de l'Union qui n'a pas attendu une sollicitation du Ministère en charge du travail pour se lancer dans cet exercice. Toutefois, suite à l'audience accordée par le Ministre à UNICONGO, les travaux de la commission bénéficient désormais d'une reconnaissance officielle.

Nombres d'adhérents: 66 membres dont 21 nouvelles adhésions dans la fédération. C'est la fédération qui enregistrée plus d'adhésion en 2024 après avoir perdu une grande partie de ses membres l'année dernière au profit de la fédération Médicale et paramédicale (MEP) récemment créée.

Bureau de la fédération

Président : Madame Esther DEBOULET (IMMO INVEST)

Vice-Président : Maître Claude COELHO (CABINET COELHO)

Vice-président : Maître Roland BEMBELLY (CABINET GOMES)

<u>Taux de recouvrement</u>: 4 membres n'ont pas encore soldé leur cotisation 2024. Le taux de recouvrement est de 90%.

La fédération a tenu 4 réunions depuis le début de l'année avec une participation moyenne de ses membres.

5.15 Fédération TRANSPORT TRANSIT

Cette fédération a la particularité d'avoir 5 secteurs d'activités différents avec des problématiques plus ou moins communes.



Transport aérien

Actualités générales

TAAG Angola a repris ses vols vers Brazzaville (BZV) depuis le 3 août 2024, avec une fréquence initiale d'un vol hebdomadaire, passée à trois vols hebdomadaires depuis le 27 octobre. La compagnie opère également deux vols de fret hebdomadaires.

Ethiopian Airlines maintient ses sept rotations hebdomadaires vers BZV et Pointe-Noire (PNR), avec en plus deux vols directs pour chaque destination.

Camair-Co a relancé ses vols depuis le 8 juin 2024, avec deux fréquences hebdomadaires sur la route Douala-Brazzaville-Pointe-Noire.

ASKY Airlines a débuté ses opérations à Pointe-Noire le 2 octobre 2024 avec trois vols hebdomadaires.

Trans Air Congo (TAC) a cessé ses vols réguliers depuis le 31 mai 2024, mais continue d'effectuer des vols affrétés pour TOTAL SA sur l'axe PNR-BZV trois fois par semaine.

Corsair prépare un nouveau programme de développement dont les détails sont à venir.

Actualités RH:

L'effectif total est de **219 collaborateurs**, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2023, répartis comme suit :

Brazzaville: 121 personnes

Pointe-Noire: 89 personnes

Ollombo: 9 personnes

Répartition par genre : 73 % d'hommes (159) et 27 % de femmes (60).

Type de contrat: 97 % en CDI (213) et 3 % en CDD (6).

Catégories professionnelles :

Cadres: 13 % (28)

Agents de maîtrise : 26 % (56)

Agents d'exécution: 62 % (135)

L'âge moyen est de **39 ans**, avec plus de 50 % des employés ayant moins de 40 ans.



Acconage (manutention portuaire)

- Atteinte en 2023 pour la 3ème année consécutive du seuil de 1 MEVP avec une performance record, 1,010,000 teus
- Mise en service de 6 RTG supplémentaires et arrivée d'une grue Gottwald supplémentaire portant la flotte à 5 unités.
- Amélioration significative des cadences opérationnelles (par STS : 18 mbph vs 22 mpbh entre 2023 et 2024)
- Albayrak obtient l'exclusivité de la manutention du vrac et du conventionnel et reprend également la gestion, le développement des infrastructures et la plupart des activités du port, remorquage, lamanage, dragage.

La nouvelle Convention Collective de la corporation a été signée en février 2024 et a été appliquée avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Inaugurations le 31 janvier 2024 et le 09 février 2024 des 1ers navires de 366m des lignes Maersk et CMA CGM. Navires appartenant au nouveau service FEW3.

Démarrage des travaux du projet Môle EST le 14/03/2024. Mise en service prévue en février 2027.

Transit

Application de la TVA pour les pétroliers et les sous-traitants: Les entreprises pétrolières et leurs sous-traitants sont confrontées à des difficultés liées à l'application de la TVA, notamment en raison d'un nouveau décret (n° 2023-1737) qui entre en contradiction avec des dispositions existantes et des contrats en cours entrainant une incertitude juridique et le risque accru de redressements entre l'administration fiscale et les entreprises.

Arrêt des AETEX : qui correspond à la suppression de la procédure douanière simplifiée qui permettait l'enlèvement direct de marchandises, sans formalités douanières complètes, dans certaines situations spécifiques ce qui a pour impacte de ralentir une fois de plus les opérations de dédouanement. Les raisons exactes de l'arrêt des AETEX ne sont pas toujours clairement explicitées dans les textes officiels.

Mise en place de la souscription des assurances via le GUOT présentée comme une avancée majeure dans la modernisation des procédures douanières a montré ses limites au cours de son utilisation dont la qualité de la connexion internet, le cout des



équipements et l'impact financier supplémentaire sur les importateurs, agents

maritimes...

Mise en place du e-CO sur la plateforme GUOT pour les exports : Cette initiative vise

à simplifier et à sécuriser les formalités liées à l'exportation, en particulier la délivrance

du certificat d'origine.

Nombreux contrôles des administrations : cette notion abordée par toutes les

fédérations ne fait pas exception dans celle-ci. Les sociétés sont confrontées à une

multitude de contrôles administratifs (douaniers, fiscaux, commerce...).

Blocages récurrents du GUOT : Le Guichet Unique des Opérations Transfrontalières

(GUOT) a connu plusieurs blocages depuis sa mise en place qui ont entraîné des

répercussions significatives sur les activités des importateurs.

Ces blocages sont principalement dus aux problèmes techniques, dysfonctionnements

informatiques, coupure d'électricité, des lenteurs dans le traitement des données et

des mises à jour fréquentes ont souvent perturbé le fonctionnement optimal de la plateforme. Il y a aussi le Manque de coordination entre les administrations impliquées

dans les procédures douanières (douanes, impôts, etc.) qui restent complexes et

intuitives pour les utilisateurs.

Nombres d'adhérents : 34 adhérents dont 6 nouvelles adhésions

Bureau de la fédération

Président : Eric NDONGO

Vice-Président : Cyril MARQUES

Vice-Président : Marc-Antoine CHELALA

Vice-Président : Yvain RICHARD-LEROUX

Taux de recouvrement: 24 adhérents sont à jour de leur cotisation et 10 ne le sont pas

ce qui représente un taux de recouvrement de 84%

4 réunions de fédérations se sont tenues avec une participation moyenne de 9 ou 12

membres ce qui démontre une moyenne participation.



5.16 Fédération MEP

La fédération a du mal à se mobiliser alors même que la signature de l'arrêté convoquant la CMP pour la rédaction de la convention spécifique au secteur médicale a été signé.

Nombres d'adhérents : 13 adhérents et aucune nouvelle adhésion pour cette année

Bureau de la fédération

Président: Monsieur Frédéric MAVOUNGOU (Laboratoire 4M)

Vice-Président : Monsieur Philippe BANZOUZI (Clinique COGEMO)

<u>Taux de recouvrement</u>: 9 adhérents sont à jour de leur cotisation et 4 ne le sont pas ce qui représente un taux de recouvrement de 80%

2 réunions de fédérations s'est tenue avec une participation moyenne de 5 membres ce qui démontre une faible participation.



6 Dossiers en cours

6.1 Loi sur le Local Content

Le projet de loi sur le contenu local, introduit initialement dans le cadre du code des hydrocarbures en 2016, revient au centre des discussions avec l'ambition de l'étendre à d'autres secteurs économiques à fort potentiel. Ce cadre vise à favoriser le développement des compétences locales, l'utilisation des ressources humaines et matérielles nationales, et l'intégration des Congolais dans des secteurs stratégiques.

Bien que porteur d'opportunités, ce projet soulève des préoccupations chez les acteurs privés, notamment sur sa complexité et son impact sur la compétitivité des entreprises. Conscient de ces enjeux, UNICONGO joue un rôle central dans les échanges pour défendre une approche équilibrée et réaliste.

UNICONGO a participé activement aux tables rondes organisées par le Ministère des Hydrocarbures les 21 et 22 mars 2023, rassemblant des représentants gouvernementaux, des experts du secteur privé, des acteurs économiques et d'autres parties prenantes. Ces sessions ont permis de discuter des implications pratiques et économiques de l'application du contenu local et de proposer des pistes concrètes pour sa mise en œuvre.

À cette occasion, plusieurs priorités ont émergé :

- 1. Élaborer une législation claire incluant des quotas locaux et des mécanismes de soutien aux PME.
- 2. Former et valoriser les compétences locales pour répondre aux besoins des industries concernées.
- 3. Intégrer le développement durable dans les stratégies sectorielles.
- 4. Renforcer la collaboration entre le gouvernement, les entreprises, les universités et la société civile.
- 5. Répondre aux préoccupations citoyennes sur les retombées économiques des industries extractives.
- 6. Tirer les enseignements des défis passés pour ajuster les mesures.
- 7. Mettre en place une plateforme de suivi pour améliorer la transparence et faciliter les échanges.



UNICONGO recommande une étude préalable pour analyser l'existant avant toute adoption définitive. Ce travail est essentiel pour éviter des mesures inadaptées et pour instaurer une politique de contenu local équilibrée, répondant aux attentes des différentes parties prenantes.

Les discussions autour du projet de loi sur le contenu local se poursuivent, le texte n'ayant pas encore été soumis à la Primature pour validation. UNICONGO demeure engagé dans ce processus, en collaboration avec ses membres, pour garantir que les préoccupations du secteur privé soient pleinement prises en compte. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus large visant à faire du contenu local un levier d'émergence économique et de développement inclusif au Congo.

6.2 TVA à l'amont pétrolier

Depuis la publication du Décret n°2023-1737 du 12 octobre 2023, fixant les modalités d'application de la TVA au secteur pétrolier amont, des préoccupations ont émergé quant aux implications de cette mesure. Plusieurs réunions ont été organisées pour examiner ces enjeux. Les opérateurs pétroliers, bénéficiant de contrats de partage de production les exonérant de TVA, considèrent que ces contrats, ayant valeur de lois, ne peuvent être remis en cause par un décret, conformément à la hiérarchie des normes juridiques.

Une concertation entre les acteurs pétroliers et parapétroliers a permis d'aboutir à un consensus visant à soumettre au gouvernement l'inapplicabilité du décret en l'état et à demander des clarifications avant toute mise en œuvre. Cependant, après de multiples relances, aucune avancée significative n'a été. Les principales compagnies pétrolières (majors) restent fermes, exigeant le respect des contrats de partage de production qui les exonèrent de la TVA. Cette situation maintient le secteur dans une incertitude profonde, accentuée par le risque de redressements fiscaux.

Le ministère du budget et du portefeuille public a organisé une réunion le 28 octobre 2024, qui a réuni des représentants de son administration et du secteur privé de l'amont pétrolier (UNICONGO, sociétés pétrolières). Cette réunion a porté sur le Décret n°2023-1737 et a permis d'engager des échanges approfondis entre les parties.

La principale préoccupation des acteurs du secteur pétrolier amont reste l'incertitude concernant la capacité de l'État congolais à honorer les remboursements des crédits de TVA et des éventuels redressements des sociétés qui facturent sans TVA qui seraient constatés dans le cadre de l'application du décret en précisant qu'aucun texte transitoire a été pris en ce jour.



Par la suite une réunion a été organisée avec La Banque Mondiale, cette derniere a dû entendre les réserves d'UNICONGO, qui a souligné l'inapplicabilité du decret dans sa forme actuelle.

Pour répondre précisément aux préoccupations exprimées par les parties prenantes, UNICONGO avait élaboré un projet de décret tenant compte des points soulevés par les opérateurs du secteur. Cette initiative visait à concilier les intérêts des parties tout en respectant les cadres légaux et réglementaires en vigueur.

À la demande de l'administration, UNICONGO a produit un document récapitulatif des difficultés identifiées lors des échanges tenus pendant la réunion. Ce document a été transmis en vue de poursuivre les discussions et de parvenir à une solution concertée, garantissant la stabilité et la prévisibilité nécessaires au secteur pétrolier amont.

6.3 CAMU

Depuis près de dix ans, le gouvernement congolais s'efforce de mettre en place une couverture maladie obligatoire pour tous. En juin 2014, la première phase a été initiée avec la création du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU). Cependant, ce projet est resté en suspens jusqu'en 2021, avec l'introduction d'une taxe de solidarité de 0,5 %. La Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU), chargée de gérer ces fonds, n'a été officiellement créée qu'en mai 2023, suivie de la nomination de son Directeur Général en octobre 2024. À ce jour, les contributions perçues depuis janvier 2021 n'ont toujours pas été transférées à la CAMU. Par ailleurs, plusieurs décrets d'application ont été adoptés après la désignation des membres du Conseil d'administration par décret, afin de rendre la caisse opérationnelle mais plusieurs restent encore en attente.

Au début de 2023, la CAMU a lancé une campagne d'enrôlement ciblée, visant principalement le secteur privé, notamment les industries bancaires, pétrolières et parapétrolières. En octobre 2024, une rencontre s'est tenue entre le Directeur Général de la CAMU et le Président d'UNICONGO. Lors de cette réunion, le Directeur Général de la CAMU, a exprimé sa volonté de rendre la couverture maladie effective à partir de janvier 2025, avec une entrée en vigueur des contributions des entreprises dès octobre 2024. Cependant, le Président d'UNICONGO a souligné que les entreprises privées ne pourraient adapter leurs systèmes de paie dans un délai aussi court pour intégrer le prélèvement et le versement des contributions à la CAMU. Nous pointons également du doigt le fait que :

L'absence de publication des textes d'application nécessaires.



- Le volet informatique pas encore fonctionnel : les cartes et les terminaux de lecture font défaut, et seulement 13 000 personnes ont été enrôlées sur les 20 000 prévues.
- Le process d'adhésion des établissements de santé encore flou, les modalités de remboursement des prestations effectuées par les établissements agréés et les protocoles de soins ainsi que leurs tarifs ne sont pas clairement définis, ce qui retarde la collecte des fonds jusqu'en 2025.
- La grande majorité des établissements de santé existants n'a pas été contactée par la CAMU
- La contribution de solidarité nationale fixée à 0,5% sur les salaires bruts excédant 500 000 FCFA par mois, commencée en janvier 2021 n'a toujours pas été transférée à la CAMU
- Pas de visibilité sur une éventuelle répartition CAMU / Assurance complémentaire

Par conséquent le Président par un courrier adressé au Directeur Général de la CAMU réaffirme son soutien à la mise en place d'un système d'assurance maladie universelle au Congo, à condition qu'il soit prioritairement orienté vers les populations les plus vulnérables, notamment les personnes en situation de précarité, les retraités et les chômeurs sans bousculer le système déjà fonctionnel des entreprises du secteur privé formel qui couvrent leurs salariés. Il a aussi insisté sur le fait que ce système doit garantir la viabilité financière afin d'assurer sa durabilité et son efficacité.

6.4 Droits d'auteurs

La législation congolaise sur les droits d'auteur, régie par la loi n°24-82 du 7 juillet 1982 et le décret n°86-831 du 11 juin 1986, définit précisément les conditions d'application de la redevance relative aux droits d'auteur. Conformément à ces dispositions, seuls les véhicules commerciaux destinés à un usage public et lucratif, tels que les bus et taxis, sont soumis à cette redevance. En revanche, les véhicules d'entreprise ou utilitaires, qui ne sont ni utilisés pour des activités commerciales ni destinés au grand public, ne sont pas concernés par ces prélèvements.

Par ailleurs, en tant que signataire de l'Accord de Bangui, révisé en 2015, le Congo bénéficie d'un cadre juridique supplémentaire pour la protection des droits d'auteur. Cet accord stipule clairement que la reproduction d'œuvres à des fins privées est



exemptée de droits. Par conséquent, toute utilisation d'œuvres artistiques dans un cadre strictement privé, y compris par les entreprises pour leurs besoins internes, ne devrait pas donner lieu à des prélèvements de droits d'auteur.

Cependant, malgré ce cadre légal, plusieurs entreprises ont été confrontées à des prélèvements opérés par le Bureau Congolais des Droits d'Auteur (BCDA) sur leurs véhicules. En réponse à de nombreuses plaintes, UNICONGO a adressé plusieurs courriers dénonçant ces pratiques. Une réunion a été organisée à la Primature pour discuter de cette problématique, en présence du conseiller juridique du Premier ministre, du BCDA et d'UNICONGO.

Lors de cette rencontre, le BCDA a justifié ses prélèvements en invoquant la présence d'un public et d'une activité commerciale pour les entreprises concernées. Cependant, il n'a pu produire aucun texte légal permettant d'étayer ces pratiques. Le BCDA a également reconnu que la législation congolaise sur les droits d'auteur est obsolète et nécessiterait une révision.

À l'issue de ces échanges, une note analytique a été soumise au Premier ministre pour qu'il se prononce sur la légalité et la poursuite de ces prélèvements, actuellement jugés non conformes à la législation en vigueur.

6.5 Bureau de gestion de fret terrestre

La loi de finances 2024 introduit une nouvelle taxe sur le fret terrestre, fixée à 60 000 francs pour les transports nationaux et 106 000 francs pour les transports intra et inter-États, qui suscite de vives préoccupations parmi les acteurs du secteur des transports en République du Congo. Destinée à renforcer les recettes fiscales, cette taxe soulève cependant des défis économiques et opérationnels majeurs.

Pour en garantir la collecte, le Bureau de Gestion du Fret Terrestre (BGFT) a été institué par l'arrêté n°3973 du 23 février 2024, avec pour mission principale l'enregistrement des camions via une nouvelle plateforme numérique. Cette démarche est perçue comme problématique par les membres de la Fédération des Transports d'UNICONGO, qui dénoncent une gestion compliquée des contrats existants, une atteinte à la confidentialité des clauses contractuelles, et des charges supplémentaires imposant des renégociations coûteuses. Ces nouvelles obligations s'ajoutent aux coûts déjà élevés du transport terrestre, en particulier ceux liés aux péages, et risquent d'entraîner une hausse des prix des marchandises répercutée sur les consommateurs.

L'impact économique pourrait également s'étendre au Port de Pointe-Noire, un hub stratégique en Afrique centrale. L'augmentation des coûts de transport pourrait



réduire son attractivité face à d'autres corridors régionaux. Par ailleurs, l'application de cette taxe aux transporteurs des pays voisins entre en contradiction avec les objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui vise à éliminer les barrières au commerce intra-africain. L'absence de concertation avec ces États risque d'entraver les échanges transfrontaliers et de limiter la fluidité des transports.

Face aux préoccupations soulevées, UNICONGO propose une révision de la taxe sur le fret terrestre afin d'instaurer des montants différenciés qui préserveraient la compétitivité des sociétés de transport congolaises tout en évitant une hausse excessive des coûts sur le corridor Pointe-Noire — Brazzaville. Il est également suggéré que cette taxe ne s'applique pas au transport des produits pétroliers, ce dernier étant une composante de la structure des prix des carburants, définie par décret ministériel signé par le Premier ministre et les ministres concernés.

Pour répondre aux problématiques identifiées, UNICONGO recommande les ajustements suivants :

10 000 FCFA par voyage pour les sociétés de transport locales opérant exclusivement à l'intérieur des frontières congolaises.

106 000 FCFA par voyage pour les sociétés de transport étrangères opérant à l'intérieur des frontières congolaises.

30 000 FCFA par voyage pour les sociétés de transport locales effectuant des trajets vers ou depuis un pays voisin.

106 000 FCFA par voyage pour les sociétés de transport étrangères effectuant des trajets vers ou depuis un pays voisin.

5 000 FCFA par voyage pour les sociétés de transport locales transportant des produits de première nécessité.

Ces ajustements visent à préserver la compétitivité des entreprises locales tout en maintenant des prix abordables pour les produits alimentaires, essentiels à la population. Par ailleurs, ils répondraient aux impératifs de justice fiscale en modulant les montants selon le type d'opérateur et la nature du transport.

UNICONGO appelle également le gouvernement à revoir les modalités d'application de la taxe, en alertant sur ses conséquences potentielles : préjudice aux entreprises locales, hausse des prix pour les consommateurs, et affaiblissement des échanges commerciaux intra-africains. Une concertation avec les parties prenantes, ainsi qu'une coordination avec les États voisins, est jugée essentielle pour réduire ces impacts et assurer une mise en œuvre adaptée aux enjeux économiques et logistiques du Congo et de la région.



Une réunion de travail le 20 novembre entre la BGTT et Unicongo a revu les tarifs à la baisse un accord est en train d'etre finalisé en concertation avec les différents acteurs du secteurs.

6.6 Rédaction d'un livre Blanc Fiscal du Congo

UNICONGO a récemment transmis aux pouvoirs publics un recueil de propositions fiscales, élaboré en collaboration avec ses cabinets fiscaux membres. Ce document ambitieux et détaillé présente une série de réformes visant à simplifier et moderniser le système fiscal de la République du Congo. Il s'articule autour de deux grandes catégories : les réformes à long terme et celles à court terme.

Les réformes à long terme

UNICONGO plaide pour une refonte complète du Code Général des Impôts (CGI), afin de le rendre plus cohérent et mieux adapté aux réalités économiques actuelles. En complément, le recueil recommande l'introduction d'un Livre des Procédures Fiscales (LPF), qui structurerait et clarifierait les procédures fiscales, facilitant leur compréhension et leur application tant pour les contribuables que pour l'administration fiscale.

Une attention particulière est accordée aux contrôles fiscaux, avec des propositions visant à accroître leur transparence et leur équité. L'objectif est de réduire les risques de litiges et d'arbitraire, tout en renforçant la confiance entre les entreprises et l'administration.

Les réformes à court terme

Outre les réformes structurelles, le document propose des actions immédiates. Parmi celles-ci :

Révision des procédures fiscales : Redéfinir les rôles respectifs du Centre de Surveillance et de Poursuite (CSP) et de la Vérification Générale des Comptes (VGC), afin d'éliminer les chevauchements et conflits de compétences.

Pénalités fiscales : Proposer une application plus juste des pénalités, en distinguant clairement les erreurs de bonne foi des fraudes délibérées.

Suppression de l'article 171 du Code de la Sécurité sociale : Cet article, jugé trop contraignant pour les entreprises, alourdit inutilement leurs charges administratives et financières. Sa suppression vise à offrir un cadre plus favorable aux employeurs.

Réformes opérationnelles



Le recueil propose également des ajustements techniques pour les impôts directs et indirects :

Impôt sur les Sociétés (IS) : Réviser l'IS de droit commun pour le rendre plus compétitif et supprimer la taxation basée sur les travaux en cours pour l'IS forfaitaire.

Taxe Spéciale sur les Sociétés (TSS), Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM), TVA et droits d'enregistrement : Simplifier leur collecte et réduire les coûts de conformité pour les entreprises.

Ce recueil de propositions fiscales constitue une feuille de route claire pour une réforme en profondeur du système fiscal congolais. En couvrant un large éventail de sujets, des réformes structurelles à long terme aux ajustements opérationnels immédiats, ces propositions visent à :

Stimuler l'investissement.

Alléger la charge administrative et financière des entreprises.

Renforcer la compétitivité économique de la République du Congo.

Si elles sont adoptées, ces réformes pourraient transformer le système fiscal congolais, en le rendant plus favorable au développement économique et à la croissance durable.

6.7 Étude sur la compétitivité des corridors congolais

Dans un contexte mondial de plus en plus globaliser, le développement des infrastructures portuaires et des corridors logistiques représente un levier stratégique essentiel pour renforcer la compétitivité économique d'un pays. Le Congo-Brazzaville, bénéficiant d'une position géographique privilégiée en Afrique centrale, possède un potentiel considérable pour devenir une destination commerciale et logistique de premier plan. Les réseaux de transport au Congo combinent ainsi de manière exceptionnelle, la voie maritime, le chemin de fer, la route, mais aussi le fluvial et l'aérien.

La modernisation des infrastructures portuaires est primordiale pour rendre les ports du Congo plus compétitifs. Il est crucial d'investir dans les équipements portuaires, notamment les grues, les systèmes de gestion des conteneurs et les installations de stockage. L'introduction de technologies avancées, telles que l'automatisation et l'Internet des objets, pourrait considérablement améliorer l'efficacité et la rapidité des opérations portuaires. En outre, l'amélioration de l'accessibilité des ports passe par le développement et l'entretien des routes et voies ferrées reliant les ports aux principaux centres économiques du pays, ce qui permettrait de réduire les coûts et les



délais de transport. La mise en place de plateformes logistiques numériques contribuerait également à optimiser les services portuaires, en facilitant la coordination des opérations et en offrant des services transparents aux acteurs économiques.

Le développement des corridors logistiques, qui sont des axes de transport essentiels reliant les ports aux marchés internes et internationaux, nécessite également une attention particulière. Il est important de renforcer la connectivité régionale en établissant des partenariats pour développer des corridors multimodaux intégrant routes, chemins de fer et voies navigables. Une coopération étroite avec les pays voisins est cruciale pour garantir la fluidité des échanges et maximiser l'utilisation des infrastructures. Par ailleurs, la simplification et la numérisation des procédures douanières sont nécessaires pour accélérer le passage des marchandises aux frontières, avec l'instauration de guichets uniques pour les formalités administratives, ce qui permettrait de réduire les coûts et délais pour les entreprises. Encourager les investissements privés dans les infrastructures logistiques, en offrant des incitations fiscales et des garanties, serait un facteur déterminant pour le financement et le développement des corridors.

Pour renforcer l'attractivité du Congo-Brazzaville en tant que destination commerciale et logistique, il est également essentiel de mettre en place des politiques gouvernementales favorables aux entreprises, telles que des régulations simplifiées, des incitations fiscales et des programmes de soutien à l'innovation. Il est également nécessaire de promouvoir la formation des professionnels du secteur pour améliorer les compétences locales et garantir un service de qualité. Enfin, la transparence et la bonne gouvernance des infrastructures portuaires et des corridors logistiques joueront un rôle crucial pour inspirer confiance aux investisseurs et partenaires commerciaux.

En conclusion, pour que les ports et corridors du Congo-Brazzaville deviennent des destinations privilégiées pour les échanges commerciaux et logistiques, il est impératif d'adopter une stratégie intégrée. Cela implique de moderniser les infrastructures, de développer les corridors logistiques et de renforcer la compétitivité du secteur. En mettant en œuvre ces actions, le Congo-Brazzaville pourra non seulement améliorer son attractivité commerciale, mais aussi jouer un rôle clé dans le développement économique de la région.

6.8 PCEC - Reprise d'activités au 19 mars 2024

Mise en place par la loi de finances 2022, le PCEC a relancé ses activités après plusieurs périodes de suspension. La dernière en date émanait du Ministre du Commerce,



Approvisionnements et de la Consommation informant les operateurs économiques par lettre du 13 mars 2024 de la suspension temporaire du PCEC. Cette suspension a été levée par arrêté interministériel 5209 du 21 mars 2024 qui a annoncé la reprise des activités de vérification de la conformité aux normes avant embarquement pour toute marchandise en République du Congo à partir du 19 mars 2024.

L'arrêté dissipe toute ambiguïté liée à la reprise du PCEC, et confirme l'obligation de présenter un certificat de conformité pour toutes les marchandises dont la valeur FOB est égale ou supérieure 1.000.000FCFA.

Les missions de ces vérifications au port d'embarquement ont été déléguées à deux prestataires Cotecna et Bureau Veritas. Cependant, le secteur privé soulève deux problématiques majeures à cet égard. Tout d'abord, les prix jugés excessifs pour l'obtention de ce certificat suscitent des préoccupations. Ensuite, la présence limitée des prestataires Cotecna et Bureau Veritas dans certains pays soulève des questions sur la mise en œuvre efficace du programme dans ces régions.

6.9 Code du travail

En novembre 2023, la Fédération SPL (Services et Professions Libérales) avait pris l'initiative de constituer une Commission pour examiner et proposer des améliorations au projet de Code du travail en cours d'élaboration. Sous la présidence de M. Laurent Lahmi, cette commission s'est réunie trois fois par semaine pour étudier les 570 articles que compte le projet.

Aujourd'hui, en décembre 2024, les travaux de la Commission sont officiellement terminés. Tous les articles ont été analysés, et des propositions concrètes d'améliorations ont été formulées. Cette étape marque une avancée significative dans notre volonté de contribuer activement à l'élaboration d'un Code du travail moderne et adapté aux réalités économiques et sociales du Congo.

Les travaux, initiés de manière proactive sans attendre une sollicitation officielle du Ministère, témoignent de l'engagement d'UNICONGO à anticiper les besoins et à agir dans l'intérêt de ses membres. Lors des échanges avec le Ministre du Travail, les avancées de la Commission ont été partagées, et nous avons réaffirmé notre disponibilité à contribuer aux consultations avec les partenaires sociaux.



Nous sommes désormais prêts à soumettre nos propositions au Ministère du Travail et à participer activement aux discussions à venir. Cette démarche reflète notre engagement pour un cadre réglementaire du travail efficient, équitable et propice au développement du secteur privé congolais. Les experts membres d'UNICONGO restent mobilisés pour accompagner cette phase décisive.

6.10 Loi horizontale

UNICONGO a été sollicité par le ministère du Contrôle d'État pour contribuer à l'élaboration de l'avant-projet de loi, dite « loi horizontale ». Cette législation a pour objectif de pallier les insuffisances du décret 2022-1855 du 12 octobre 2022, qui fixe la liste des inspections légales. Bien que ce décret ait jeté les bases d'une régulation des contrôles administratifs, son application a révélé des failles qui continuent de peser lourdement sur les entreprises.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des recommandations de la Banque mondiale, qui a conditionné une partie de son appui budgétaire à l'amélioration du climat des affaires au Congo. La « loi horizontale » a ainsi vocation à simplifier et encadrer les processus d'inspection tout en garantissant une application équitable et non abusive des réglementations.

Si cette loi est correctement rédigée et appliquée, elle pourrait transformer significativement le quotidien des entreprises en réduisant les contrôles redondants, arbitraires ou excessifs. Ces inspections, souvent mal coordonnées, sont une source de frustration et d'incertitude pour les acteurs économiques, qui doivent déjà composer avec un environnement complexe et compétitif. En encadrant ces pratiques, la loi pourrait non seulement alléger les charges administratives, mais aussi renforcer la transparence et l'efficacité des interactions entre les entreprises et les administrations.

Pour garantir que cette réforme réponde aux attentes du secteur privé, UNICONGO a activement mobilisé ses adhérents dans une démarche de consultation approfondie. Les retours des entreprises, compilés et enrichis par les contributions du secrétariat général, ont été transmis au ministère du Contrôle d'État. Ces recommandations mettent en lumière plusieurs priorités entre autres :

- La simplification des procédures : une réduction du nombre de contrôles, accompagnée d'un calendrier clair et prévisible.
- L'harmonisation des pratiques : des critères uniformes et transparents pour éviter les disparités d'interprétation entre les administrations.



- Le renforcement des garanties juridiques : des recours effectifs pour protéger les entreprises contre les abus.

Une réunion de travail a été organisée avec les représentants du ministère pour examiner les propositions d'UNICONGO. Ces échanges ont permis de défendre les positions du secteur privé tout en favorisant un dialogue constructif. UNICONGO a également insisté sur la nécessité d'un suivi rigoureux pour éviter que la mise en œuvre de la loi ne soit compromise par des interprétations divergentes ou des pratiques incohérentes.

À ce jour, le ministère n'a pas encore communiqué de retour officiel sur les contributions d'UNICONGO. Cependant, la mobilisation reste entière, avec l'espoir que cette loi puisse être promulguée dès l'année prochaine. Une telle avancée constituerait une étape cruciale pour améliorer le climat des affaires, renforcer la compétitivité des entreprises et soutenir l'attractivité économique du Congo sur la scène régionale et internationale.

Dans l'attente, UNICONGO continue de surveiller de près l'évolution de ce projet, tout en encourageant ses membres à rester impliqués. Cette réforme, bien qu'ambitieuse, ne pourra produire les effets escomptés qu'avec l'engagement de toutes les parties prenantes, et UNICONGO reste déterminé à jouer un rôle de premier plan dans ce processus.



7 Participations UNICONGO

7.1 Commissions nationales des Investissements

La Commission Nationale des Investissements (CNI) de la République du Congo, acteur clé dans la promotion et l'encadrement des investissements, a tenu une seule session en 2024, le 10 juillet à Brazzaville, sous la présidence du ministère de l'Économie et des Finances.

Première session de 2024 : 10 juillet

Lors de cette session, la CNI a examiné 22 demandes d'agrément aux avantages de la Charte des investissements, représentant un montant total de 257 milliards 618 millions 29 428 FCFA d'intentions d'investissement, avec la perspective de créer 1 489 emplois.

Les résultats des délibérations ont été répartis comme suit :

- 11 demandes ont reçu un avis favorable sans réserve ;
- 9 demandes ont reçu un avis favorable sous réserve de modifications ou d'éclaircissements complémentaires;
- 2 demandes ont été ajournées pour examen ultérieur.

Les secteurs d'activités représentés étaient diversifiés, témoignant du dynamisme économique et des opportunités d'investissement dans le pays. Ils incluent :

- L'élevage, pour répondre aux besoins de sécurité alimentaire ;
- Les bâtiments et travaux publics (BTP), pour soutenir les infrastructures;
- Les télécommunications, afin de renforcer la connectivité et l'accès aux technologies;
- Les transports, pour améliorer la logistique et la mobilité;
- L'industrie, notamment dans les secteurs alimentaire et métallurgique.

UNICONGO participe activement aux travaux de la CNI et défend avec vigueur les dossiers de ses adhérents. Lors des discussions, UNICONGO veille à ce que les préoccupations du secteur privé soient prises en compte, notamment pour garantir des décisions équitables et favorables à la compétitivité des entreprises.

En outre, UNICONGO plaide pour une augmentation du nombre de sessions annuelles de la CNI, afin d'accélérer l'examen des demandes d'agrément et de renforcer la



dynamique d'investissement ; et la révision de la Charte des investissements, pour l'adapter aux réalités économiques actuelles, en la rendant plus incitative et mieux alignée sur les objectifs de diversification économique et de création d'emplois.

7.2 CNEF 2024

En 2024, le Comité National Économique et Financier (CNEF) du Congo a tenu deux sessions ordinaires

Lors de la première réunion, tenue le 15 mars 2024 au siège national de la BEAC à Brazzaville, sous la présidence de M. Jean-Baptiste ONDAYE, Ministre de l'Économie et des Finances, les travaux ont mis en évidence une hausse de 11,1 % des crédits bruts à l'économie, atteignant 1 635,5 milliards de F CFA. Ces investissements, soutenus par des activités non pétrolières dynamiques et une mise en œuvre satisfaisante des accords avec le FMI, témoignent de la reprise économique nationale. Des perspectives de croissance optimistes ont également été évoquées, avec une prévision de 5,6 % pour 2024.

Lors de la deuxième réunion, le 24 juillet 2024, UNICONGO a également participé activement aux travaux. Cette session a abordé l'évolution de la conjoncture économique à l'échelle internationale, sous-régionale et nationale, avec des perspectives de croissance mondiale maintenues à 3,2 % pour 2024 selon le FMI, et une amélioration notable des économies de la zone CEMAC, où le PIB devrait croître de 3,3 % en 2024, soutenu par le secteur pétrolier, industriel et commercial.

Sur le plan national, le Comité a noté une consolidation des indicateurs macroéconomiques au premier semestre 2024, stimulée par des investissements accrus dans des secteurs clés. Les discussions ont également porté sur l'évolution des modes de financement de l'économie congolaise et l'exécution du budget semestriel.

UNICONGO, représenté par son Président, a plaidé pour un environnement économique favorable au secteur privé, soulignant les besoins des entreprises en matière de financement et les défis liés à l'accès aux marchés publics. La présence d'UNICONGO au sein de ce cadre stratégique illustre son rôle déterminant dans la défense des intérêts du secteur privé et son engagement à accompagner ses membres dans un contexte économique en mutation.

Par ailleurs, nous informons nos adhérents que la troisième réunion ordinaire du CNEF est prévue pour le lundi 26 novembre 2024. UNICONGO y représentera, comme à l'accoutumée, les intérêts du secteur privé et s'engage à partager les conclusions des discussions avec ses membres.



7.3 Comité de litige

Au cours de l'année 2024, Unicongo a participé à un total de **48 comités de litiges**. Ces cas ont permis de traiter divers conflits entre employeurs et employés dans plusieurs secteurs d'activité.

• Répartition géographique :

Brazzaville: 22 comités cette année.

Pointe-Noire: 22 comités cette année.

Décisions rendues :

o Validées: 34 cas ont été approuvés par les comités soit 2201 salariés.

Non validées: 8 cas ont été rejetés soit 13 salariés.

• Effectif concerné: Un total de 2 214 employés a été directement impacté par les décisions rendues dont 398 à Pointe-noire et 1816 à Brazzaville (67% averda).

7.4 UNICONGO engagé dans les CEFA

En plus de notre présence aux conseils d'administration des CEFA et la promotion des centres et des initiatives auprès des adhérents; UNICONGO a accompagné une délégation conduite par le Centre de Formation aux Métiers Portuaires et à la Logistique (CFMPL) qui s'est rendue à Dakar dans le cadre du projet ARCEFA (Appui au Réseau des Centres d'Éducation, de Formation et d'Apprentissage). Cette mission, soutenue par UNICONGO, visait à s'inspirer des modèles sénégalais pour renforcer le rôle stratégique des CEFA au Congo, en tant que ponts essentiels entre les jeunes en formation et les entreprises.

UNICONGO, en tant que membre actif des conseils d'administration de plusieurs CEFA, s'investit pleinement dans la gouvernance de ces centres pour en faire des plateformes de développement des compétences répondant aux besoins des entreprises. Lors de cette mission, les travaux ont porté sur l'observation des structures et procédures des centres de formation sénégalais, leur organisation interne, leur gouvernance paritaire, leurs interactions avec les organisations professionnelles, ainsi que leurs mécanismes d'autonomisation financière et de gestion des systèmes d'information.



La délégation a également examiné le fonctionnement du système d'apprentissage, les outils d'évaluation continue des apprenants, les dispositifs d'insertion professionnelle, ainsi que les progrès réalisés dans la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Des liens stratégiques ont été établis avec des acteurs sénégalais, notamment des centres de formation spécialisés dans le bâtiment et la maintenance automobile, la Fédération Sénégalaise des Travaux Publics, des représentants du secteur de l'élevage, ainsi que des instances gouvernementales telles que le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, et l'Inspection du Travail.

Cette mission, à laquelle UNICONGO a activement contribué, constitue une étape importante vers la modernisation des CEFA au Congo. En soutenant ces centres, UNICONGO réaffirme son engagement à rapprocher les jeunes en formation et le monde de l'entreprise, tout en veillant à aligner les compétences formées avec les besoins réels du marché du travail. Les enseignements tirés et les bonnes pratiques observées au Sénégal serviront à renforcer l'impact des CEFA, au bénéfice des jeunes et de l'économie congolaise.

7.5 112ème Session de la Conférence Internationale du Travail et élection du CA de l'OIT

L'Organisation internationale du travail (OIT) a tenu sa 112ème session de la Conférence Internationale du Travail (CIT) à Genève du 3 au 14 juin. Cet événement crucial réunit les délégations tripartites des 187 États membres de l'OIT, offrant une plateforme pour la discussion et la prise de décisions sur les questions liées au travail et à l'emploi à l'échelle mondiale.

À ce titre, une délégation UNICONGO, présidée par le Président Michel Djombo, a participé aux commissions, contribuant activement aux discussions et à la rédaction des rapports de la conférence. La partie employeur y est représentée par l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE), dont UNICONGO est membre.

En marge de la CIT, nous avons assisté au conseil général de l'OIE le 2 juin, qui a marqué l'intronisation de la nouvelle présidente de l'OIE, Mme Jacqueline Mugo, directrice générale de la Federation of Kenya Employers (FKE). Cet événement a marqué l'importance de la représentation africaine au sein des instances internationales.



Il est à noter que cette année était une année élective à l'OIT. Suite au vote du lundi 10 juin, UNICONGO, représenté par sa secrétaire générale Nancy Chenard, est devenu membre adjoint du conseil d'administration de l'OIT.

La participation d'UNICONGO à ces événements témoigne de notre engagement à représenter et à défendre les intérêts des employeurs congolais sur la scène internationale. Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec l'OIT et l'OIE pour promouvoir des conditions de travail équitables et favoriser le développement économique durable en République du Congo.



8 Partenariats - Activités

8.1 STAGI avec le PNUD et le : Appui à l'Insertion Socioprofessionnelle des Jeunes Diplômés

La population congolaise compte environ 6 142 180 habitants, dont 1 909 410 jeunes âgés de 15 à 35 ans. Parmi eux, un grand nombre rencontre des difficultés pour accéder à un emploi en raison du manque de compétences pratiques, de l'adéquation formation-emploi et d'un faible esprit entrepreneurial. Ces défis, couplés à un besoin urgent de responsabilité civique et de bonne gouvernance, rendent l'insertion des jeunes plus complexe.

C'est dans ce contexte que l'initiative STAGI a été lancée. Elle vise à faciliter l'accès des jeunes au marché du travail en créant des opportunités de stage et en favorisant l'acquisition de compétences pratiques.

STAGI est une initiative du PNUD, développée en collaboration étroite avec UNICONGO et le Ministère des Sports et de la Jeunesse du Congo. Le programme a pour objectif de placer 10 000 jeunes stagiaires, en accordant une attention particulière aux femmes, qui représentent 50% des bénéficiaires.

L'initiative STAGI cherche à créer un écosystème favorable à l'insertion des jeunes diplômés en facilitant leur accès aux premières expériences professionnelles grâce à des stages. Elle prévoit notamment :

La création d'une plateforme des compétences jeunes, répertoriant les profils de stagiaires et les besoins des entreprises ;

Un accompagnement personnalisé via des services de mentorat et de coaching, pour préparer les jeunes à intégrer le marché du travail et réussir leur première expérience professionnelle.

Le 14 novembre dernier, l'initiative STAGI a été officiellement lancée par le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Hugues Ngouélondélé, dans un communiqué de presse.

Les prochaines étapes de l'initiative consisteront en :

- 14 novembre 14 décembre 2024 : Mobilisation des entreprises et des demandeurs de stage ;
- 16 décembre 2024 au 16 janvier 2025 : Tri et correspondance des profils aux besoins des entreprises ;
- 23 janvier au 23 février 2025 : Programme de mentorat, assuré par UNICONGO, pour préparer les jeunes à leur entrée en entreprise ;



• 03 mars 2025 : Placement en stage et coaching.

L'initiative STAGI constitue une réponse structurée et ambitieuse aux défis de l'insertion socio-professionnelle des jeunes diplômés. Elle met en place des outils innovants et des services d'accompagnement pour améliorer l'employabilité des jeunes et favoriser leur insertion réussie dans le monde du travail.

8.2 2ème Édition du Petit Déjeuner des Investisseurs

La deuxième édition du Petit Déjeuner des Investisseurs, organisée par l'Agence de Promotion des Investissements (API), s'est tenue récemment. Cet événement, qui rassemble le Premier Ministre et quelques membres du gouvernement, vise à discuter de sujets précis relatifs à l'économie congolaise.

Alors que la première édition de l'année dernière était centrée sur le climat des affaires, cette deuxième édition a mis l'accent sur le secteur industriel. L'événement a été marqué par des échanges fructueux et s'est conclu par la signature de trois protocoles d'intention. Parmi ces accords, nous sommes particulièrement fiers de mentionner celui signé avec notre adhérent, Dangote, visant à redynamiser la production de clinker.

Cet accord stratégique avec Dangote représente une avancée significative pour le secteur industriel congolais. La relance de la production de clinker contribuera à renforcer notre capacité industrielle locale et à réduire notre dépendance aux importations. Cela s'inscrit parfaitement dans notre mission de promouvoir un environnement économique dynamique et favorable pour nos membres et pour l'ensemble de l'économie congolaise.

Nous tenons à féliciter l'API pour l'organisation de cet événement essentiel et à remercier tous les participants pour leur engagement et leurs contributions. Ces initiatives sont cruciales pour le développement économique de notre pays et pour la création de nouvelles opportunités pour nos entreprises.

8.3 Forum des Entreprises Publiques en Afrique centrale – FFPAC

Du 12 au 14 février, s'est tenu à Brazzaville le tout premier Forum des Entreprises Publiques en Afrique centrale, organisé par le Ministère du Budget et des Comptes



Publics en collaboration avec la Direction Générale du Portefeuille Public et la Banque Mondiale. Cet événement a réuni des autorités gouvernementales, des dirigeants d'entreprises publiques et privées, ainsi que des experts en gouvernance d'entreprises.

L'objectif principal de ce forum était d'échanger sur la question cruciale de la gouvernance des entreprises publiques, en mettant particulièrement l'accent sur la mise en œuvre des normes de gouvernance, les opportunités de financement et les défis associés au changement climatique. Au cours de ces trois jours, diverses thématiques ont été abordées, notamment la gouvernance des entreprises, les mécanismes juridiques les encadrant, les initiatives visant à améliorer la performance des entreprises publiques et à renforcer leur contribution au développement durable et inclusif. Des discussions approfondies ont également porté sur les différents mécanismes de financement des entreprises publiques, les innovations en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que les démarches pour maîtriser les risques budgétaires. À l'issue de ce forum, les participants ont formulé plusieurs recommandations, notamment la nécessité de moderniser le cadre législatif et de renforcer la gouvernance des entreprises publiques afin d'améliorer leur fonctionnement global.

8.4 Forum Italo-Congolais sur la Promotion des Échanges

UNICONGO a activement représenté le secteur privé congolais à Rome dans le cadre du Forum Italo-Congolais sur la Promotion des Échanges entre PME et Artisans, organisé par le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat (PMEA) en marge du sommet Italie-Afrique. Cet événement, qui s'est tenu du 31 janvier au 2 février 2024, a marqué une étape importante pour renforcer les partenariats entre les PME et artisans des deux pays.

Invités par le Ministère des PMEA, le Président d'UNICONGO et sa Secrétaire Générale ont accompagné la délégation congolaise composée d'acteurs clés de l'écosystème entrepreneurial, des PME et des artisans. Ensemble, ils ont mis en lumière les opportunités économiques qu'offre le Congo, tout en s'engageant activement dans des discussions constructives avec des syndicats patronaux italiens tels que Confindustria, Confcommercio et CNA.

Ce forum a permis d'aborder des sujets stratégiques tels que le transfert de compétences, la diversification des partenariats, les mécanismes de financement des



projets bilatéraux et la création d'un environnement attractif pour les investissements. La participation d'UNICONGO à ces échanges témoigne de son rôle prédominant dans l'accompagnement des initiatives du Ministère des PMEA et de sa volonté de soutenir les PME congolaises, qui occupent une place centrale parmi ses membres et dans le tissu économique et social du Congo.

Un moment fort de l'événement a été marqué par la présence de Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République, lors de l'ouverture du forum. Cette participation reflète l'engagement du gouvernement congolais en faveur du développement des échanges économiques et commerciaux avec l'Italie, renforçant ainsi le cadre de collaboration étroite entre UNICONGO et le Ministère des PMEA pour promouvoir les intérêts des PME et artisans congolais sur la scène internationale.

8.5 Rencontres Africa Agri-Agro 2024 au Congo

Du 23 au 25 janvier 2024, le Congo a accueilli la 9° édition des Rencontres Africa, dédiée au secteur agri-agro, à Brazzaville et Pointe-Noire. Cet événement de grande envergure, coorganisé par UNICONGO en collaboration avec Class Export, l'Ambassade de France et le MEDEFI, a rassemblé les principaux acteurs économiques et institutionnels pour promouvoir le développement et la transformation du secteur agricole congolais.

UNICONGO a joué un rôle central dans la réussite de cet événement, témoignant de son engagement à soutenir les initiatives stratégiques visant à dynamiser l'agriculture et l'agro-industrie, secteurs essentiels pour l'économie nationale et les membres de l'organisation. Le forum inaugural a réuni des représentants du gouvernement, des entreprises, des investisseurs, des coopératives et des professionnels passionnés. Ces discussions fructueuses ont permis d'explorer les opportunités et les défis du développement agricole au Congo.

Les rencontres BtoB qui ont suivi ont renforcé les perspectives de collaboration, en favorisant des partenariats innovants et des opportunités d'affaires concrètes. La présence de M. Paul-Valentin NGOBO, ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, et de Mme Jacqueline Lydia MIKOLO, ministre des PME et de l'Artisanat, a également illustré l'importance accordée par les autorités à cet événement. Cet



engagement collectif marque une étape significative dans la construction d'un écosystème agri-agro robuste et résilient au Congo, grâce à des collaborations étroites entre les secteurs public et privé.

8.6 1ère édition du Forum Entreprises – Partenariat Ucac Icam - UNICONGO

Prévue pour le 15 mars 2024, la première édition du Forum Entreprises est un événement annuel organisé par l'Institut Ucac-Icam en collaboration avec UNICONGO. Il offre aux entreprises une plateforme unique pour présenter leurs activités aux étudiants, tout en stimulant l'emploi à l'échelle nationale.

Fruit de la collaboration entre l'Institut Ucac-Icam et UNICONGO, cet événement a été un carrefour d'opportunités professionnelles pour les étudiants et les entreprises.

Plusieurs entreprises membres d'UNICONGO ont participé, offrant une diversité de secteurs d'activité et d'opportunités. L'affluence des étudiants a démontré l'importance de ces événements pour leur développement professionnel.

L'un des temps forts a été la série de conférences interactives où les intervenants ont partagé leur expertise et leur expérience avec les étudiants. Des thèmes pertinents tels que la résilience, la gestion de l'échec et l'impact de la diversité ont été abordés, offrant aux étudiants des conseils pratiques pour leur future carrière.

Le Forum Entreprises a été une journée riche en apprentissage, en échange et en networking. Il a démontré l'importance de la collaboration entre le monde académique et professionnel pour préparer efficacement les étudiants à leur insertion dans le marché du travail.

Les objectifs de ce Forum incluent la découverte de métiers attractifs, la création d'opportunités d'emploi, et le renforcement des liens entre le monde académique et professionnel.

8.7 Validation des programmes de l'Institut Polytechnique de Kintelé (IPK)



UNICONGO a activement participé à la table ronde organisée le 15 mars 2024 pour valider les programmes d'enseignement de l'Institut Polytechnique de Kintelé (IPK), un établissement technique offert en don par la Chine et transformé par l'État congolais en un centre de formation pour techniciens supérieurs.

Réunissant des représentants des administrations publiques, du secteur de la formation, du secteur privé, ainsi que des experts en génie civil, électricité, froid et conditionnement d'air, cette rencontre a permis d'échanger sur les besoins croissants en techniciens qualifiés dans ces domaines stratégiques. Plusieurs recommandations ont été formulées pour adapter les programmes d'enseignement aux exigences du marché du travail et améliorer les conditions d'apprentissage des futurs étudiants.

Les recommandations issues de ces échanges serviront de base à l'élaboration des programmes finaux, qui seront transmis au Ministre en charge de l'Enseignement Technique et Professionnel. L'ouverture de l'IPK est prévue d'ici avril ou mai 2024, avec un accès aux formations par voie de concours.

UNICONGO, fidèle à sa mission de renforcer les liens entre le secteur privé et les institutions de formation, a contribué à garantir que les futurs diplômés de l'IPK soient opérationnels dès la fin de leur cursus, répondant ainsi aux besoins des entreprises et des secteurs industriels au Congo.

8.8 Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail JMSST

La Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, instituée le 28 avril de chaque année depuis 2003, trouve son origine dans une initiative conjointe de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Cette journée vise à sensibiliser à l'importance cruciale de la sécurité et de la santé au travail, ainsi qu'à promouvoir la prévention des accidents et des maladies professionnelles à l'échelle mondiale.

L'événement est le fruit d'une réflexion collective et de l'engagement de nombreux acteurs, y compris des gouvernements, des organisations syndicales, des employeurs et des travailleurs eux-mêmes. À travers le monde, des activités variées sont organisées pour commémorer cette journée, allant de campagnes de sensibilisation à des forums de discussion et des ateliers pratiques.

Au Congo, la JMSST est coorganisée par TOTAL Energies et UNICONGO, cette année elle aura lieu le vendredi 26 avril 2024, à l'espace Trentenaire de TOTAL Energies. Le



thème retenu "Les Accidents Majeurs et Retour d'Expérience", met l'accent sur la prévention et la gestion des incidents graves sur le lieu de travail.

L'événement, organisé pour la 13ème année consécutive par UNICONGO en partenariat avec Total Energies, s'annonce comme une occasion privilégiée pour les professionnels, les représentants des pouvoirs publics et les étudiants de se rencontrer et d'échanger sur les enjeux de la sécurité et de la santé au travail. Il bénéficiera également d'une large couverture médiatique, avec une présence prévue à la télévision, à la radio et dans la presse écrite, ainsi que des affichages publicitaires dans les lieux stratégiques.

Déjà, une vingtaine de sociétés ainsi que des sponsors se sont engagés à participer à cet événement. UNICONGO reste disponible pour toute information complémentaire, accessible via ses secrétariats à Pointe-Noire et à Brazzaville.

8.9 Forum de l'emploi des métiers de l'industrie et de l'énergie 2024 avec l'IECD

Les centres de formation professionnelle Don Bosco et le CEFA des métiers industriels (CEFA MMI), en étroite collaboration avec l'IECD, organisent la 4e édition du forum de l'emploi des métiers de l'industrie et de l'énergie qui se déroulera le vendredi 14 juin au CEFA MMI) de Pointe-Noire. La troisième édition, organisée à Don Bosco en 2023 a été un véritable succès avec la présence d'une vingtaine d'entreprises et la participation de plus de 300 étudiants et diplômés des filières industrielles (mécanique, usinage, soudure, électricité, etc.).

Le temps d'une journée, un espace de rencontres sera aménagé entre les jeunes issus de la formation technique, et les entreprises industrielles de Pointe-Noire, afin de faciliter les démarches des jeunes tant pour leur recherche d'alternance ou de stage pour la préparation de leur CAP, que pour la recherche d'emploi. Des ateliers et des échanges avec des professionnels du secteur seront proposés tout au long de la journée afin de les accompagner vers l'emploi salarié ou l'auto-emploi. Les thématiques abordées concerneront la rédaction du CV, la recherche d'emploi en ligne, la préparation aux entretiens d'embauche ainsi que l'entrepreneuriat.

UNICONGO s'associe à l'évènement pour promouvoir les métiers techniques et mettre en avant le rôle des entreprises du secteur de l'industrie et de l'énergie dans la formation et l'insertion des jeunes.

A propos du projet RELIEEF au Congo



Cet évènement est organisé dans le cadre du projet RELIEEF, financé par l'Agence Française de Développement, qui a pour objectif principal de renforcer l'insertion des jeunes et de réduire les inégalités de genre en matière de formation et d'insertion professionnelle dans 4 pays (Congo, Cameroun, RDC, RCA).

L'Institut Européen de Coopération et de Développement (IECD), un organisme de solidarité internationale spécialisé dans la formation et l'insertion professionnelle, présent au Congo depuis 2012, met en œuvre ce projet en partenariat avec l'association ESSOR, cinq centres de formation professionnelle publics et privés, et l'association locale Congo Entreprises Développement, qui forme et accompagne le développement des TPE/PME.

8.10 Présentation de la BVMAC Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale

UNICONGO a organisé une séance de vulgarisation de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) à l'hôtel Hilton de Pointe-Noire. Cet événement visait à présenter aux adhérents et à la communauté économique congolaise les opportunités offertes par cette institution.

La matinée s'est déroulée en trois phases : une présentation de la COSUMAF, suivie de celle de la BVMAC, et enfin celle de la BDEAC.

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), représentée par Monsieur Didier Loukakou, Directeur des Affaires Juridiques et de la Réglementation, a exposé les réformes récentes. Celles-ci visent à créer un espace financier intégré, réunissant plusieurs sociétés de bourse et leurs intermédiaires. Ces réformes ont pour objectif de protéger les investissements dans les instruments financiers et autres produits de placement, d'informer les investisseurs et de garantir le bon fonctionnement du marché financier régional. À travers cette initiative, la COSUMAF souhaite susciter l'intérêt des entreprises présentes et de celles de la sous-région.

Ensuite, Monsieur Louis Banga Ntolo, Directeur Général de la BVMAC, a exprimé son engagement à répondre aux questions et préoccupations des participants concernant les activités de la bourse. La BVMAC, dirigée par un Conseil d'Administration dédié au marché financier en Afrique Centrale, établit les règles d'inscription en bourse, gère les plateformes de cotation et promeut le marché auprès des investisseurs et des entreprises. Ses missions incluent la gestion des transactions financières, l'organisation des inscriptions et des séances de cotation, la publication des cours et la promotion du



développement du marché financier. Monsieur Banga Ntolo a également présenté les opportunités de financement par appel public à l'épargne offertes au secteur privé congolais.

Enfin, le représentant de la Banque de Développement de l'Afrique Centrale (BDEAC) a décrit les missions de cette institution, qui consistent à financer des projets de développement économique et social. La BDEAC soutient les projets favorisant la coopération et l'intégration entre les États membres de l'Afrique Centrale, en fournissant conseils et assistance technique aux entreprises pour lever des fonds, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région. Elle soutient également les initiatives privées contribuant au développement régional.

Ces présentations se sont conclues par le discours du Président d'UNICONGO, qui a salué cette matinée thématique. Il a exprimé le souhait de voir ces rencontres se poursuivre sur le long terme, soulignant l'importance de présenter aux membres et au secteur privé congolais les opportunités de financement par la bourse, en complément des financements traditionnels offerts par les banques.



9 REF 2025 à BZV

UNICONGO a eu l'honneur d'être sélectionnée par l'Alliance des Patronats Francophones (APF) pour accueillir et organiser la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF) en juin 2025 à Brazzaville. Cette sélection, suite au dépôt du dossier auprès de l'APF, reflète la reconnaissance du potentiel économique du Congo et de la capacité d'UNICONGO à relever ce défi de grande envergure.

La REF n'est pas simplement un événement économique, mais une véritable vitrine de coopération et d'échange international. Coorganisée par l'APF, actuellement présidée par le MEDEF sous la direction de Monsieur Geoffroy Roux de Bézieux, la REF rassemble des organisations professionnelles de 34 pays francophones. Avec une affluence annuelle de 1 500 à 2 000 décideurs — publics, privés et partenaires au développement — la REF agit comme un catalyseur d'innovations, de partenariats stratégiques et de collaborations durables.

Brazzaville, en tant que ville hôte, bénéficiera d'une opportunité unique de démontrer son attractivité économique, de présenter ses capacités entrepreneuriales et de nouer des partenariats avec des acteurs internationaux. La REF 2025 sera une plateforme privilégiée pour renforcer les relations économiques et commerciales entre les pays francophones.

Parmi les participants et partenaires de la REF figurent des institutions mondialement reconnues, telles que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Sa Secrétaire Générale joue un rôle actif lors des cérémonies d'ouverture. Les agences onusiennes, les membres de gouvernements francophones et une large communauté d'entrepreneurs sont également attendus. Les éditions précédentes, organisées dans des villes emblématiques telles que Paris, Abidjan, Québec et Marrakech, ont marqué l'importance stratégique de cet événement pour les économies francophones.

Pour Brazzaville, prendre le relais de ces destinations de renom est une marque de confiance et une occasion exceptionnelle de projeter le Congo sur la scène internationale.

Préparations et structure organisationnelle

Pour garantir le succès de la REF 2025, UNICONGO a commencé à communiquer avec les décideurs et mis en place une organisation rigoureuse :

- Un Comité de Pilotage : Responsable des stratégies générales et de la coordination globale.



- Cinq sous-comités thématiques : Chargés de la logistique, du contenu des ateliers, des partenariats, de la communication et de l'accueil des participants.

Le processus de planification suit un calendrier structuré, incluant :

- 1. L'identification des objectifs stratégiques et la définition du programme ;
- 2. La mobilisation des partenaires et intervenants clés ;
- 3. La mise en œuvre logistique et technique pour les infrastructures nécessaires ;
- 4. Une campagne de promotion et de communication auprès des entreprises et institutions.

À ce jour, plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- Constitution des équipes opérationnelles ;
- Structuration des sous-comités ;
- Premier contact avec des partenaires stratégiques, des intervenants clés et des sponsors.

Au-delà de l'événement, la REF 2025 symbolise une célébration de l'innovation, de l'entrepreneuriat et du potentiel économique du Congo. Elle vise à stimuler les échanges économiques, à attirer les investissements et à promouvoir un développement durable au sein de la Francophonie. UNICONGO est pleinement engagé dans cette mission et continue de mobiliser ses membres pour assurer une participation active et maximiser l'impact de cette rencontre.

Avec la REF 2025, Brazzaville s'inscrit dans la continuité des grandes capitales francophones qui ont accueilli cet événement prestigieux. UNICONGO, par son engagement et sa mobilisation, s'emploie à faire de cette rencontre un moment phare pour le secteur privé congolais. Ce défi est aussi une opportunité exceptionnelle de renforcer la visibilité internationale du Congo et d'inscrire durablement son économie dans les échanges mondiaux.



NOUS CONTACTER



www.unicongo.cg

@Unicongo1
f Emploi.cg



Unicongo

BRAZZAVILLE

18ème étage Tour Business, Tours Jumelles, Mpila BP 42

Tél: +242 06 841 04 07

POINTE-NOIRE

26, Avenue du Havre Zone Industrielle Route BI BP 1713

Tél: +242 06 629 59 06



